



## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2025**

Exécution de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 16 FÉVRIER, À 19H30, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 FÉVRIER 2026, s'est assemblé salle Georges Brassens sous la présidence de son Maire, Monsieur Jacques Alain BENISTI.

### **Étaient présents :**

M. BENISTI, M. OUDINET, Mme FACCHINI, M. BEGAT, Mme CHETARD, Mme FERRA-WILMIN, M. PHILIPPS, Mme COMBAL, M. BOUKARAOUN, Mme DORIZON, M. CARDOSO, M. ANTOINE, M. MONTOURSIS, Mme VAZ, M. BONVIE, Mme FUMEE, Mme FURET (arrivée à la délibération 2026-02-16), M. NOEL, Mme KANDASAMY, M. MARCHAND, M. LELIEVRE, Mme BRICOT, M. VALLEUR (arrivée à la délibération 2026-02-02), M. MASSOT (départ à la délibération 2026-02-02), M. MALEINE, Mme BENBELKACEM, M. LEGROS, M. AMARA (arrivée à la délibération 2026-02-02)

### **Excusés représentés :**

M. TAMEGNON HAZOUME (pouvoir à Mme KANDASAMY), Mme FURET (pouvoir à Mme CHETARD jusqu'à la délibération 2026-02-15 incluse), Mme DIARRASSOUBA-CISSE (pouvoir à Mme FACCHINI), Mme POIDEVAIN (pouvoir à Mme FERRA-WILMIN), M. MASSOT (pouvoir à M. MALEINE à partir de la délibération 2026-02-02)

### **Absents excusés :**

M. MERABET, Mme MEGHARA-HADRI, Mme REVIRIEGO, Mme CINCET

\*\*\*\*\*

### **Secrétaire de Séance :**

Évelyne DORIZON

\*\*\*\*\*

LE QUORUM est atteint et la séance est ouverte à 19h30\*.

**M. LE MAIRE.-** M. TAMEGNON HAZOUMÉ a donné pouvoir à Mme KANDASAMY, Mme FURET à Mme CHÉTARD, Mme DIARRASSOUBA-CISSÉ à Monique FACCHINI, Mme POIDEVAIN à Mme FERRA-WILMIN, et M. MASSOT donnera son pouvoir à M. MALEINE dès son départ.

J'ai besoin d'une secrétaire ou d'un secrétaire. Evelyne, pour la première fois.

*(Rires.)*

J'ai pris, en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités, des décisions. Y a-t-il des demandes d'explication ? Il n'y a pas de demandes d'explication.

#### **N°2026-02-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des demandes de modification ? Pas de demandes.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve À L'UNANIMITÉ des membres présents cette délibération, par 29 POUR.**

#### **N°2026-02-02 - Rapport et débat d'orientations budgétaires - 2026**

**M. LE MAIRE.-** Voici venu le temps des orientations budgétaires pour cette année 2026. Comme l'an dernier, nous évoluons dans un environnement encore difficile pour les finances publiques, dans un contexte général marqué par l'incertitude, même si, cette année, nous disposons enfin d'un budget. Merci aux parlementaires qui ont fait en sorte que l'on ait un budget, sinon, cela aurait été très compliqué, notamment pour les collectivités territoriales. Certes, c'est un budget imparfait, voté grâce au 49-3, mais c'est un budget quand même, qui nous permet d'affiner ces orientations budgétaires.

Ce débat, qui intervient avant le vote du budget primitif en avril prochain, permet d'enrichir le débat, d'échanger avec l'opposition pour mettre en lumière de façon claire et transparente la politique menée par la collectivité et de vous donner les grandes lignes de ce que sera notre action tout au long de l'année. Cette action a le souci d'abord d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, de maintenir autant que faire se peut une cohérence et une attractivité territoriale, tout en répondant aux fractures sociales et territoriales qui tendent malheureusement à se développer.

C'est ce dossier qu'a pris à bras-le-corps le ministre Vincent JEANBRUN, mon ancien collègue, maire de L'Haÿ-les-Roses, qui, je l'espère, va enfin diminuer ces fractures qui n'ont cessé de s'accroître durant ces dernières années.

En tout cas, pour le moment et tenant compte du contexte actuel, nous prévoyons de poursuivre les grandes priorités du mandat, à savoir maintenir une politique d'investissement ambitieuse, poursuivre la diminution de la pression fiscale tout en assurant, par des économies, une gestion financière rigoureuse et tout en assurant et en maintenant un service public de qualité et, surtout, essayer de répondre aux aspirations et aux besoins de notre population, sans pour autant leur vendre du rêve que tout un chacun sait ici qu'il ne sera jamais réalisable.

Je le rappelle ici, un débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas le vote d'un budget. Ce débat a pour but d'éclairer le vote des élus sur le futur budget que nous vous proposerons en avril prochain, dans un contexte toujours de gel, puis de baisse, malheureusement, des dotations de l'État, de renégociation de la dette au niveau national car, vous le savez tous, l'État vit toujours au-dessus de ses moyens et la dette coûte de plus en plus cher. Il est vrai que la guerre en Ukraine n'a pas arrangé les choses et a eu des conséquences dramatiques en matière d'inflation, car nous subissons en ce moment une spirale infernale de notre endettement qui atteindra, si j'ai bien entendu les débats, 3 637 milliards d'euros et une charge encore plus importante de la dette chaque année de plus de 73 milliards, ce qui freine considérablement la croissance, qui n'évoluera qu'entre 1 et 1,1 % du PIB, selon ce qu'on nous dit, trop insuffisante pour permettre des perspectives d'amélioration et un déficit public, lui aussi élevé, autour de 4,7 %, probablement très sous-estimé.

À travers ces données, nous mesurons les effets de l'instabilité politique, avec cinq premiers ministres depuis janvier 2024. En ce qui concerne les dotations, si la DGF est maintenue au niveau national, elle ne tient pas compte de l'inflation, ce qui correspond évidemment à une baisse en euro constant. Les dotations d'investissement ne seront donc pas non plus revalorisées et diminueront même en ce qui concerne le Fonds vert, qui entamera une chute de moitié par rapport à l'année dernière.

En revanche, la création d'un fonds d'investissement pour les territoires devrait nous être plutôt favorable eu égard à la présence d'un QPV sur notre ville. Merci encore au ministre Vincent JEANBRUN qui a su nous écouter. On ne devrait d'ailleurs mettre que des maires comme ministres. Je pense que cela irait beaucoup mieux.

La poursuite de la réforme du FCTVA, la diminution de la compensation d'abattement sur les valeurs locatives ou encore le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, ce qu'on appelle le DILICO, tout ceci aura bien évidemment un impact négatif sur nos finances locales. Cela va nous obliger d'autant plus à redoubler d'efforts et va démontrer que notre saine gestion n'est pas un vain mot.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses, nous poursuivrons un plan ambitieux d'investissement, ce qui nous empêchera de proposer au conseil d'avril une nouvelle baisse des taux de la taxe foncière tablant sur les excellents résultats de l'année dernière.

Nous maintiendrons également des politiques publiques de haut niveau. Ainsi, je continuerai à aller chercher des financements ou des prises en charge de réalisation, notamment par leur transfert au territoire ou à la Métropole du Grand Paris, dont je continuerai, je pense, à avoir la vice-présidence.

C'est ainsi également que le territoire PEMB mettra prochainement à disposition des habitants des Nangues le parc des Nangues, avec de nouvelles structures de sport, de loisirs, de détente, sans que la Ville n'ait eu à déboursier un centime. Le projet avec la Métropole de l'écran antibruit le long des voies de chemin de fer dans le quartier des Sablons permettra grandement d'atténuer le bruit des trains.

La sécurité sera encore renforcée, avec notamment le renfort de nouvelles caméras qui, quoiqu'en disent certains, sont indispensables, puisque près de 100 réquisitions judiciaires d'extraction d'images ont permis de résoudre plusieurs crimes et délits ou d'apporter des éléments de preuve à l'encontre d'individus interpellés. Ces caméras avaient permis de gérer sereinement les émeutes de 2023 en accompagnant les effectifs et montrent chaque jour leur utilité, renseignant ou orientant les agents de jour comme de nuit maintenant sur le territoire communal, avec désormais la totalité des effectifs de notre brigade de nuit.

En matière scolaire, la Ville a obtenu une deuxième classe ULIS, ainsi qu'un dispositif d'autorégulation à l'école qui accompagnera les élèves dans leur autonomie. Nous mettrons bien évidemment les moyens nécessaires pour accompagner ces dispositifs obtenus de haute lutte. Les 1 heure 30 de rendez-vous que j'ai pu avoir avec le recteur académique ont permis, non seulement d'avoir un accord sur le label EAC – on sera la deuxième ville du département à le posséder –, qui va permettre de dégager des financements supplémentaires pour accompagner encore plus les dispositifs de classes

CHAM et CHAD dans les écoles, mais aussi l'accord du recteur pour préparer la convention d'aide aux accompagnements des AESH, puisque j'ai proposé de compléter financièrement leur salaire par des interventions dans les heures de périscolaire. L'Éducation nationale pourra ainsi trouver plus de candidats intéressés par ces postes, car évidemment mieux payés. Comme les médecins, c'était un défi que je m'étais donné. Il sera réalisé à la rentrée de septembre.

Les classes de découverte seront elles aussi développées afin de faire partir tous les CM2 et les élèves en double niveau. Quant aux mini-séjours, vu le succès de 2025, ils seront eux aussi augmentés.

À l'Escale, les secteurs famille, parentalité, seniors ainsi que France Services seront eux aussi développés avec de nouveaux financements CAF d'ores et déjà inscrits. Pour la jeunesse, de nouveaux dispositifs comme le BAFA citoyen et le studio d'enregistrement seront élargis. Dans le secteur du sport, la Ville honorera son label « ville active et sportive 3 lauriers » par un renforcement des aides aux associations et la mise à disposition de nouveaux créneaux, puisqu'on va couvrir une partie du tir à l'arc et l'on va récupérer tous les créneaux qu'ils utilisaient au gymnase Querlier, sans compter sur de nouveaux matériels mis à disposition.

La petite enfance, elle aussi, se développera avec près de 100 enfants accueillis au sein des deux nouvelles micro-crèches privées que nous avons créées avec nos partenaires.

Pour la santé, la pépinière médicale installée au centre de soins permettra d'accueillir des professionnels de santé en tension comme des nouveaux rhumatologues, orthophonistes ou sages-femmes. Notre centre de soins aura accueilli près de 7 000 personnes l'année dernière. Dire que certains osent prétendre ici qu'il ne s'agit pas d'un vrai centre de soins... Le conseil local de santé sera aussi étendu à la santé mentale.

Quant à nos seniors, un second séjour leur sera proposé à compter de cette année.

Face au handicap, la Ville a créé un poste de chargé de projet handicap aidant et va développer des actions en direction des aidants autour de la maison L'Olivier.

La culture a vécu une année particulièrement riche autour de la Micro-Folie, de la Villa Michot, deux nouveaux lieux déjà emblématiques, à peine ouverts et qui ont déjà conquis toute la population.

Notre conservatoire a vu son agrément renouvelé et fêtera cette année ses 50 ans. L'obtention des labels 100 % EAC et « cité éducative » sera confirmée à la rentrée de septembre. C'est le recteur qui me l'a confirmé lors de notre entretien.

En matière d'habitat, nous poursuivons notre politique en faveur du BRS, que certains ici semblent découvrir, et la création d'une résidence très sociale pour les seniors qui débutera en partenariat avec Paris Habitat et qui nous permettra de récupérer 55 grands logements qui sont occupés aujourd'hui par ces personnes.

Cette politique dynamique s'accompagne également d'une hausse du soutien aux associations locales, avec une enveloppe de près de 700 000 euros, contre 618 000 en 2025.

Notre politique d'investissement se veut une nouvelle fois très ambitieuse. L'école Anne Franck, la nouvelle cuisine centrale, la création d'un self à Dauer, la rénovation énergétique d'Herriot : des réalisations concrètes qui renforceront la qualité et l'attractivité de nos écoles.

La rénovation complète de la rue Stanislas Liedet et le début du programme de végétalisation des cours d'école, la création d'un square place du Jumelage s'inscrivent dans notre politique de qualité environnementale, après le chêne que j'ai planté dernièrement, parmi les 230 chênes qui ont été plantés dans le jardin métropolitain.

Ce sont, au total, près de 15 millions de travaux qui seront envisagés cette année. Cette politique ambitieuse s'inscrit, je le rappelle, dans un contexte de bonne gestion : poursuite du désendettement, poursuite de la baisse de la fiscalité et, surtout, avec des perspectives optimistes, puisque, selon les services des impôts, la DGFIP et l'EPA Marne, les recettes fiscales supplémentaires engendrées par Marne Europe s'élèveront, pour la période 2025-2039, à 35 millions d'euros. Et encore, c'est la fourchette basse que je vous annonce, fondée sur une augmentation des bases de 1 % par an simplement. Voilà qui conforte et légitime notre politique menée sur ce site depuis plus de 10 ans et la première pierre des premiers bâtiments de Marne Europe que j'ai eu l'honneur de poser il y a 10 jours.

Voilà, mes chers collègues, les orientations principales. Ce n'est pas le vote d'un budget, ce sont des orientations, mais très importantes, que je vous propose pour 2026. J'attends de vous un débat des plus constructifs ce soir.

Y a-t-il des demandes de parole ?

J'ai oublié Michel.

**M. OUDINET.-** Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En appui des propos liminaires de M. le Maire, je vais vous dérouler le ROB plus en détail et avec des chiffres prévisionnels.

Concernant le contexte économique général qui encadre ce débat d'orientations budgétaires, pour l'année 2026, les prévisions macroéconomiques tablent sur une croissance du produit intérieur brut comprise entre 1 et 1,1 % ; elle était de 0,7 % en 2025. L'inflation, en 2026, devrait s'établir autour de 1,3 %. Malgré les engagements pris, le montant du déficit public resterait élevé en 2026, estimé à 4,7 % du PIB, contre 5,4 % en 2025. Quant à la dette publique, elle poursuivrait sa progression pour atteindre 116 à 117 % du PIB en 2026, soit 3 841 milliards d'euros à la fin de cette année.

Quant à nos résultats provisoires 2025, nous devrions sortir avec un excédent de 7,3 millions d'euros en fonctionnement. Le besoin de financement en investissement étant de 4,5 millions d'euros, le résultat de clôture prévisionnel est donc de 2,8 millions d'euros.

Sur les orientations budgétaires, le premier point sera le renforcement de la sécurité de nos citoyens, comme M. le Maire l'a rappelé, puis l'élargissement de l'offre médicale sur le territoire villiérais, l'amélioration de la qualité de la vie à travers les investissements, le développement de son offre de services publics et la poursuite de la diminution de la pression fiscale.

Concernant les perspectives budgétaires pour 2026 et les charges courantes, le budget prévisionnel 2026 est de 15 millions d'euros, soit une augmentation de 700 000 euros par rapport au budget prévisionnel 2025, liée principalement à l'augmentation du coût des fluides pour 500 000 euros et la revalorisation des contrats d'entretien pour 200 000 euros. L'évolution des charges de personnel sera d'environ 4,8 % sur un budget prévisionnel de 38,5 millions d'euros, prenant en compte notamment l'augmentation du GVT et du point d'indice, ainsi que la revalorisation du point de la CNRACL.

**M. LE MAIRE.-** Et les effectifs.

**M. OUDINET.-** Le maintien des effectifs, bien sûr.

Les recettes de fonctionnement prévues sont à hauteur de 65,9 millions d'euros. On entend par là la reprise de résultat pour 7,3 millions d'euros, la DGF pour 6,2 millions d'euros, la fiscalité directe pour 32,9 millions d'euros, à périmètre constant. M. le Maire a annoncé qu'il envisageait une baisse de la fiscalité, mais elle n'est pas prise en compte.

C'est à périmètre constant pour l'instant, puisque le budget n'est pas encore voté. Il s'agit également des subventions et des participations à hauteur de 3,4 millions d'euros, des autres taxes à hauteur de 2,9 millions, des produits de location pour 864 000 euros, de l'attribution de compensation de la Métropole pour 5,3 millions d'euros – constant depuis 2016 – et des recettes des services pour 5,3 millions d'euros.

Les projets, à hauteur de 21,9 millions d'euros, comprennent :

- les équipements scolaires pour 6,7 millions d'euros, avec la construction de l'école maternelle Anne Franck, la réhabilitation de l'école Maurice et Jeanne Dudragne, la modernisation de la restauration municipale, l'installation d'une ligne de self à Léon Dauer, les études relatives à l'agrandissement des écoles Charles Péguy et Simone Veil, la rénovation énergétique de l'école élémentaire Édouard Herriot, l'entretien des écoles ;

- l'amélioration de l'espace urbain pour 4,3 millions d'euros : les travaux de voirie, le redressement de la rue Schweitzer et la requalification urbaine de la route de Brie, les plantations et les aménagements paysagers, la poursuite du projet triennal Plan vélo, la poursuite de l'aménagement des espaces extérieurs de la Villa Michot, la requalification de la place Remoiville et l'installation de la future librairie, le démarrage du projet de résidence sociale en faveur des seniors ;

- les équipements sportifs pour 1 million d'euros : la réfection de la toiture de la Maison des sports qui a été endommagée par la récente tempête, la poursuite de la reconstruction du club-house de tennis et de ses cours, des travaux d'entretien dans les équipements sportifs ;

- l'amélioration du patrimoine pour 2,6 millions d'euros : le remplacement du système d'air recyclé et du système électrique au cinéma, le remplacement du système de rafraîchissement à la médiathèque, la création d'une salle climatisée au Village de la petite enfance, des travaux de rénovation à l'église et la poursuite de l'entretien des bâtiments communaux ;

- les équipements de sécurité pour 1 million : principalement la pose de caméras supplémentaires ;

- l'acquisition pour 1,6 million : l'acquisition notamment de La Note Bleue, les échanges fonciers, rétrocessions et études ;

- le renouvellement des matériels pour 1 million : remplacement des serveurs et des ordinateurs, renouvellement du matériel immobilier dans les équipements municipaux et les autres dépenses ;

- le remboursement du capital de la dette pour 2,9 millions et les intérêts de la dette pour 1,5 million en fonctionnement, ce qui fait une annuité de 4,4 millions ;
- les besoins de financement pour 2025 à hauteur de 4,5 millions.

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes d'investissement s'élèvent à 21,9 millions. Nous sommes obligés d'équilibrer le budget, contrairement à l'État. Les restes à réaliser s'élèvent à 12,9 millions, l'autofinancement à 4,7 millions, les financements d'origine externe à 411 000 euros, les ressources propres à 3,8 millions.

Extinction de la dette entre 2025 et 2030 : le stock de la dette en 2025 est de 46 millions, y compris le fonds de soutien de l'État jusqu'en 2028. Fin 2030, il y aura 32 millions de stock de dette, soit - 20 % sur la période. La dette par habitant au 31 décembre 2026 est de 1 367 euros. On a l'extinction de la dette sous 15 ans avec une moyenne annuelle de désendettement de 3 millions d'euros par an.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Michel.

Qui veut prendre la parole ?

Monsieur MALEINE.

**M. MALEINE**

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Bonsoir à toutes et tous.

Permettez-moi, en préambule, de remercier les équipes administratives qui ont préparé ce débat d'orientations budgétaires en produisant ce rapport qui nous a été distribué. On sait que cette préparation s'est faite dans un contexte qui est longtemps resté incertain, en raison notamment du fait que le contexte politique a conduit à une adoption tardive du projet de loi de finances.

Nous devons donc ce soir débattre des orientations budgétaires pour l'année 2026. Ces orientations budgétaires, Monsieur le Maire, chers collègues, traduisent à nouveau, je crois, votre renoncement. Ce rapport manifeste votre abdication. Indéniablement, chers collègues, il n'est pas à la hauteur des enjeux de notre époque.

Le mandat qui s'achève a été traversé par une succession de crises : la crise sanitaire qui a ébranlé notre quotidien, le faisant parfois vaciller, et qui a fragilisé davantage encore les plus vulnérables d'entre nous ; la crise de l'inflation qui, de nouveau, a d'abord affecté les travailleurs précaires, les demandeurs d'emploi, les plus modestes d'entre nous ; une crise sociale, conséquence nécessaire mais tragique des atteintes aux droits des travailleurs, portée notamment par la réforme des retraites aussi

brutale qu'injuste, à laquelle certains parlementaires présents dans cette salle ont apporté leur indigne concours ; une crise politique qui place chacun de nous dans l'incertitude et la peur d'un réveil douloureux.

Et comme si la crainte de ne pas réussir à boucler ses fins de mois ne suffisait pas, s'ajoute évidemment l'anxiété face à l'urgence écologique. Dans un contexte sombre, j'en conviens, notre commune aurait dû être le lieu de la confiance retrouvée, parce que les collectivités sont une part essentielle de la solution pour garantir à chacun un avenir durable, digne et assuré, mais face à cet impérieux besoin de justice sociale et environnementale, vos orientations budgétaires, comme les précédentes, révèlent une forme de démission politique, du moins un renoncement coupable. Alors que les Villiéraines et les Villiérains réclament plus que jamais des investissements en faveur de leur cadre de vie, vos orientations budgétaires entérinent pour une année de plus la politique de bétonisation à outrance à laquelle vous vous livrez depuis de trop nombreuses années.

Parmi les priorités que vous évoquez, figure évidemment l'amélioration du cadre de vie. Sur ce sujet, je ne vous démentirai pas. Effectivement, Villiers a besoin d'une intervention urgente. Je constate pourtant avec effroi que vous vous obstinez dans votre frénésie immobilière. Alors que tous les efforts devraient être consacrés à la transition écologique de notre commune, vous persistez dans cette politique de bétonisation dans laquelle les espaces verts sont réduits à une fonction ornementale, dans laquelle l'automobile règne en maître, dans laquelle mieux vaut être un promoteur immobilier qu'une famille avec poussette pour circuler sur les trottoirs de la ville.

Le sentiment de déclassement qui gagne aujourd'hui notre commune rend pourtant indispensable la réalisation d'investissements structurants, que ce soit pour rénover nos écoles dont l'état se dégrade à vue d'œil, pour assurer la réfection des voiries détériorées par des chantiers liés aux constructions immobilières, et la situation qui a duré de longs mois à l'avenue de l'Europe est à ce titre très représentative de vos échecs, pour construire des équipements culturels et sportifs en cohérence avec la croissance de la démographie villiéraine ou tout simplement pour aménager de nouveaux espaces verts dont le rôle devient fondamental à l'heure de la multiplication des épisodes caniculaires.

En matière de mobilités douces, le budget frôle le ridicule. Les pochoirs que vous multipliez à travers la ville n'ont jamais mis aucun cycliste en sécurité, Monsieur le Maire.

S'agissant des services à la population, nous ne pouvons que regretter de manière très amère que vos orientations budgétaires ne prévoient pas les évolutions indispensables en matière d'accueil péri et extrascolaire, alors que de nombreuses familles se retrouvent chaque année en difficulté, sans solution de garde. La situation est tout aussi préoccupante en matière de petite enfance, avec un déficit alarmant de places en crèche à Villiers. Bref, en 30 ans, la démographie municipale a progressé de 50 %, mais les infrastructures et les services publics n'ont pas suivi. Ce renoncement, Monsieur le Maire, chers collègues, est un renoncement coupable.

En matière de sécurité, vos chiffres sont toujours aussi confus, pour ne pas dire trompeurs. Vous nous dites que nous passerons de 13 à 21 agents de police municipale. Depuis 2023, vous nous faites... Monsieur OUDINET, prenez la page 23 de votre rapport d'orientations budgétaires. Vous nous faites cette promesse : un doublement pour l'année suivante des effectifs de la police municipale. Comment vous croire quand vous multipliez les contre-vérités ? Vos policiers imaginaires, Monsieur le Maire, n'ont jamais attrapé le moindre délinquant, et heureusement que l'on peut compter sur les effectifs de police municipale en chair et en os, qui font un travail remarquable, bien meilleur que ces policiers fictifs, ces policiers budgétaires que vous racontez à la population.

En matière de santé, vous vous attribuez des mérites qui ne vous reviennent pas. Je pense notamment à la communauté professionnelle territoriale de santé, dont la municipalité n'est pour rien, à laquelle la municipalité ne contribue absolument pas du point de vue financier. On va au moins se féliciter que, dans votre rapport d'orientations budgétaires, vous ayez arrêté de présenter les chiffres complètement ubuesques sur la démographie médicale, qui avaient au moins le mérite de faire rire les Villiérais. Ils rigolent un peu moins quand ils n'accèdent pas aux médecins traitants dont ils ont besoin pour soigner leurs enfants.

Enfin, un sujet essentiel à nos yeux : les solidarités. Nous dénonçons le choix que vous avez fait ces dernières années, celui de figer le budget du centre communal d'action sociale, c'est-à-dire le réduire en euro constant, en tenant compte de l'inflation. C'est la même chose d'ailleurs pour les subventions aux associations. La hausse de ce budget que vous annoncez, Monsieur le Maire, la veille des élections ne saura faire oublier le retard accumulé. Le CCAS et notre tissu associatif sont à la source du lien social et de l'égalité républicaine à Villiers. Nous avons à leur endroit un devoir de soutien et de protection auquel, une fois de plus, vous vous dérobez.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent par ailleurs dans une situation financière extrêmement dégradée qui fait figurer notre commune dans les classements financiers les plus déshonorants. La capacité d'autofinancement des investissements est quasi nulle, la dette reste à un niveau élevé, les baisses d'impôts des dernières années n'ont servi qu'à cacher l'augmentation parallèle des services municipaux, que ce soit en matière de restauration municipale, d'activités périscolaires, extrascolaires et droits d'occupation pour les commerçants, et j'en passe.

Avec à la fois un autofinancement inexistant et un très lourd niveau d'endettement, vous condamnez notre Ville à l'immobilisme, Monsieur OUDINET, et à l'austérité. La Ville n'a d'ailleurs que très peu investi ces dernières années, laissant nos équipements publics et nos infrastructures se dégrader. Tout cela vous oblige à dépecer notre patrimoine communal, n'hésitant plus à vendre nos rues, la rue Guinegagne, nos places, et je pense à la place qui est derrière nous, la place Remoiville, nos stades, le stade Rimet. Vous les avez vendus. C'est à nouveau par la vente du patrimoine communal pour près de 11 millions d'euros que vous financez cette année vos investissements. Le simple bon sens permet de comprendre que c'est une vision court-termiste, particulièrement dangereuse pour nos finances. La situation financière villiéraine a d'ailleurs atteint un tel niveau de gravité que vous vous en prenez désormais aux biens publics, donc à nos services publics, compromettant ainsi grièvement l'avenir de notre ville.

Je relève par ailleurs que le candidat BENISTI accuse sur les réseaux sociaux ses opposants de vouloir plonger la ville dans « une dérive totale », parce qu'ils anticipent une hausse financière des dépenses de fonctionnement de 6 %. Que lis-je ? Vos orientations budgétaires pour l'année 2026 prévoient une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 7 %. Dérive totale, Monsieur le Maire, c'est vous qui le dites.

Chers collègues, Monsieur le Maire, en vertu de tous ces éléments, nous nous opposons évidemment aux orientations que vous nous proposez. Votre budget n'est pas à la hauteur des défis. Il n'est qu'à la hauteur de vos renoncements. Vous condamnez Villiers au fatalisme, au conservatisme et à l'austérité. Dès demain, quand sera venu le temps des Villiérains, nous lui redonnerons l'élan de la justice sociale et de l'engagement environnemental.

Chers collègues, Monsieur le Maire, je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur MALEINE.

Je vais vous répondre. D'abord, ce n'est pas un budget, ce sont des orientations. C'est le premier point que j'ai rappelé en tout début de séance. C'est important de le rappeler, ce sont des orientations. Par rapport aux chiffres que nous avons, qui sont les bons chiffres, vous parlez d'un budget de renoncement avec 21 millions d'euros d'investissement. Vous dites que l'on a un renoncement mais vous finissez en disant qu'on ne sait pas comment on va trouver les fonds pour financer tous nos investissements. Il y a une règle à Villiers depuis plus d'une trentaine d'années qui consiste, à chaque fois que l'on a des projets, à les faire financer en grande partie à l'extérieur. Vous ne pouvez pas dire le contraire, puisque les mots se sont souvent traduits par des actes de financement que nous avons trouvés pour l'ensemble de nos projets. Vous dites que c'est un budget de renoncement, mais personne ne va trouver ce que vous dites probant.

Ensuite, vous dites que vous rappelez constamment la bétonisation à outrance. On pourrait l'entendre de la part du Rassemblement National, qui pourrait nous attaquer là-dessus, comme un de ses représentants le fait d'ailleurs, mais que la gauche que vous représentez puisse dénigrer les logements que nous construisons aujourd'hui est quelque peu inquiétant, parce que dans la plupart des autres villes qui sont tenues par des majorités socialistes ou socialo-communistes, ce sont les politiques de logement pour répondre aux demandeurs de logements que nous avons dans la ville. Ils ont baissé, je le reconnais, parce qu'on leur a trouvé les logements nécessaires, mais il demeure aujourd'hui 1 200 demandeurs de logement, correspondant pratiquement à 4 000 Villiérais, que vous laissez sur le chemin sans vous en occuper. Ce qui me choque dans vos propos, c'est que vous vous revendiquez de la gauche, de l'union de la gauche, etc., mais vous faites fi de ces familles qui n'attendent qu'une seule chose, qu'on construise plus de logements.

Il faut rappeler ce qu'il y avait avant. On avait une municipalité socialo-communiste qui ne cessait de construire. Où ? Dans nos quartiers pavillonnaires. C'est le c'est-à-dire de la résidence Lenoir dans le quartier du Château, des Nangues dans le bois de Gaumont, etc. C'est vrai que cette gauche, qui a peut-être changé, n'avait pour but que de répondre aux demandes de logements à l'époque, mais elle n'avait pas notre politique qui est de préserver les quartiers pavillonnaires, c'est-à-dire les jardins, et de construire dans les grands axes, autour de la gare et un peu en centre-ville, en préservant notre cœur de ville. Nous assumons cette politique parce que, pendant des années et des années, cette

politique de construire à outrance dans les quartiers pavillonnaires a été modifiée par notre majorité. Nous en sommes très fiers.

Nous avons pu aussi remplacer ces bâtiments vétustes dont nous parlent les gens, ne serait-ce que sur le marché. Nous avons passé un document dernièrement qui montre quelques-unes de ce que j'appelle les verrues dans la ville, que nous avons remplacées par de très belles résidences qui tirent vers le haut notre commune. C'est vrai que la gauche et l'extrême gauche, à l'époque, avaient nivelé par le bas en disant : « On construit des bâtiments, des cubes, pas de volets, des fenêtres carrées, etc. ». Cela a été le cas de toutes les constructions de ce que l'on appelait la gauche plurielle à l'époque, qui a dénaturé toute notre ville. On s'aperçoit aujourd'hui qu'on peut faire la différence entre l'architecture qui était faite avant et celle d'aujourd'hui.

Vous dites qu'il n'y a pas, dans notre budget, de transition écologique. Je pense que vous ne regardez pas en face ce qui se passe aujourd'hui à Villiers. La préservation du bois Saint-Martin est l'exemple même de préservation de la biodiversité, aujourd'hui reconnu dans toute l'Île-de-France, que nous allons continuer, puisque nous avons prévu la dernière fois de renforcer l'arrêté biotope, même si les chevaux ne sont pas considérés comme tuant les moustiques. On a réglé le problème avec les vétérinaires et la Fédération nationale équestre. Il va y avoir, dans ce bois Saint-Martin, des chevaux, un poney club, un centre équestre, etc. Il va y avoir également ce qu'on appelle l'équithérapie, qui permettra à nos enfants atteints de maladies mentales comme l'autisme de communiquer avec les chevaux, et cela permettra une amélioration de la santé mentale de ces enfants.

Vous oubliez également, et je pense que l'on va en parler tout à l'heure, le magnifique projet que nous avons actuellement concernant la géothermie, dont la plupart des Villiérais qui vont habiter dans des collectifs pourront bénéficier, avec 20 % d'économie sur l'énergie. C'est cela, la transition écologique, Monsieur MALEINE, si vous l'avez écartée complètement de votre radar. Quand on construit, par exemple, une gare d'interconnexion et que les études réalisées par Epamarne disent que 78 000 conducteurs de véhicule vont laisser leur voiture dans le garage et utiliser les transports en commun, donc 78 000 véhicules de moins sur l'autoroute A4, c'est autant de milliards de particules fines qui ne viendront pas polluer les Villiérais, puisqu'on est au bord de l'autoroute. C'est concrètement un engagement extrêmement fort en matière de transition écologique.

On le fait partout. L'école Anne Franck qui va voir le jour, même si... Je ne choisis jamais tout seul lorsque l'on réalise une école. Je fais travailler les enseignants, je fais travailler la directrice, et toute l'équipe éducative participe à la sélection des architectes. Ils nous ont dit qu'il fallait absolument accepter un des projets qui participait à la transition écologique avec des murs à base de foin. La seule chose qu'on ne nous avait pas dite, c'est qu'il y a très peu d'entreprises qui réalisent ces prestations. Nous avons enfin trouvé l'entreprise qui va réaliser cette magnifique école, qui sera un exemple en matière de transition écologique. On vous fera visiter lors de l'inauguration et vous verrez que ce sera une très belle école, même si elle ne sera pas prête pour la rentrée 2026. Elle sera terminée en mars 2027 pour la rentrée 2027. Je serai très fier que les enfants de cette maternelle nouvelle participent à cette transition écologique. Monsieur MELAINE, en matière de transition écologique, il y a ceux qui en parlent et ceux qui agissent concrètement.

Vous parlez d'espaces verts oubliés. Est-ce que réaliser Marne Europe avec 4,6 hectares d'espaces verts, dont 2 hectares de jardin métropolitain, la plantation dont j'ai parlé tout à l'heure... Ce sont 230 chênes qui ont été plantés, dont un que j'ai eu la chance de planter un, avec 800 autres arbustes et conifères qui vont être plantés. En espaces verts, ce n'est pas rien. Entre les deux voies ferrées, le PPA nous a incités à créer un 20<sup>e</sup> parc, que nous allons construire aux abords du futur gymnase que nous allons réaliser entre les deux voies ferrées. Ce sont évidemment des réalisations importantes, mais à chaque fois, les espaces verts font partie, pas seulement des constructions publiques, mais également des constructions privées, puisqu'on a imposé jusqu'à 40 % de pleine terre et d'espaces verts sur l'ensemble de nos réalisations.

Vous dites qu'on privilégie les automobiles. Ce n'est pas privilégier les automobilistes, puisqu'aujourd'hui, et vous l'avez vu avec mes prises de position sur les mesures d'interdiction des véhicules, les véhicules électriques ont un coût très élevé et ne permettent pas à nos administrés, ceux que je connais, ceux que je vois tous les jours, que vous ne voyez peut-être pas apparemment... Aujourd'hui, ils ont du mal à franchir le cap d'achat d'automobile électrique. Nous essayons de leur montrer l'exemple avec l'ensemble des véhicules que nous achetons, qui sont maintenant des véhicules entièrement électriques. Il est également prévu dans le prochain budget le remplacement d'un certain nombre de véhicules par des véhicules électriques.

Quand vous parlez de nos pistes, nos aménagements cyclables ne sont pas assez importants tout simplement parce que notre ville a 1 000 ans. Notre ville, qui a été construite avec des grands axes qui ne sont pas assez larges, ne permet pas à deux bus de passer avec un vélo en plus. C'est la réalité. Ce ne sont pas des mots, ce ne sont pas des stéréotypes écologiques qu'on entend souvent. Quand on met devant la réalité de ce qui se passe réellement sur le terrain, évidemment, cela change complètement.

Nous dire que nous avons un problème pour renouveler nos écoles, nous qui avons renouvelé le plus d'écoles en 10 ans, non pas en région parisienne, mais dans toute la France... Toutes les écoles que l'on a pu reconstruire, agrandir... D'ailleurs, à la rentrée dernière, l'équipe pédagogique qui était là, qui ne connaissait pas Villiers, a dit : « Nous n'avons jamais vu une ville avec une qualité d'écoles telle que nous la voyons aujourd'hui ». Voilà le renouvellement des écoles. Comme je dis souvent, puisqu'on est toujours en campagne électorale, attaquez là où l'on a peut-être quelques faiblesses, mais n'attaquez pas là où l'on excelle aujourd'hui par rapport aux autres villes. La qualité de nos établissements scolaires est aujourd'hui inattaquable, donc ce sont encore des mots et du vent qui n'ont aucun sens aujourd'hui.

Vous dites que la redynamisation de nos quartiers est un échec. Vous considérez la redynamisation d'un quartier simplement sous l'apparence du chantier et des travaux qu'il y a à faire. Vous ne voyez pas ce que l'on a prévu dans le quartier des Ponceaux. On a prévu la reconstruction et l'augmentation d'une école, la reconstruction totale d'un gymnase sans que cela puisse générer le début d'un centime d'euro pour la collectivité, donc pour les contribuables. Le projet de redynamisation des Ponceaux, et vous le verrez plus tard, donnera une redynamisation, puisqu'on met beaucoup de commerces sur le site. On met également un cabinet médical, on a reconstruit entièrement le Super U et vous appelez cela un échec. Vous êtes le seul, parce que la population, même si je suis conscient qu'elle souffre encore des travaux... On peut souffrir quand on est voisin de ces travaux et j'en fais partie, mais je pense qu'il faut s'orienter vers l'avenir. Malheureusement, vous parlez toujours du passé ou du présent, vous ne parlez jamais d'avenir. J'ai une vision d'avenir, et c'est cela qui vous manque, Monsieur MALEINE. Pourtant, vous êtes jeune. Vous pourriez parler d'avenir, mais vous parlez simplement du présent ou du passé.

Concernant l'accueil périscolaire, je vous le laisse, nous pourrions être meilleurs, c'est vrai.

On va le devenir avec les orientations que l'on a prises pour changer les choses. Le seul problème, vous le connaissez, et c'est pareil dans toutes les collectivités, de gauche ou de droite, c'est que les gens préfèrent réserver en amont, même s'ils n'ont pas l'intention d'y mettre leurs enfants. C'est un problème dont on discute, les maires, quand on a nos conseils de maires, notamment dans le territoire. On a tous les mêmes problèmes. Je vous le laisse, effectivement.

Déficit de places en crèche : on est passé de 400 à 660 places de crèche. On a fait le boulot quand même. On a reconnu que le projet d'extension que l'on a mis dans notre programme pour 2027, malgré la problématique importante des finances des différents départements... Je pense que le Département du Val-de-Marne n'y échappe pas, comme le Département du 93. Ils sont à égalité, malheureusement, face à l'énorme problème. Les deux sont quasiment au bord du dépôt de bilan aujourd'hui et ils ne peuvent malheureusement pas financer ces projets. C'est tout à l'honneur du président actuel du Département du Val-de-Marne qui veut réaliser tous les projets de l'ancienne majorité, mais cela a un coût. Malheureusement, nous n'aurons pas les financements du Département.

Heureusement, il y a d'autres financements que je suis allé chercher. On vous présentera au budget d'avril un financement à 70 % de réalisation, certes pas à 100 %, et l'on commencera, dès 2027, les travaux de l'agrandissement du Village de la petite enfance pour 60 berceaux complémentaires. Cinq mini-crèches sont prévues sur l'ensemble des nouveaux bâtiments que nous construisons, mais que vous ne voulez pas. Dans chaque construction, il est prévu une crèche en rez-de-chaussée et la possibilité de mettre un cabinet médical.

Ensuite, vous avez parlé de problèmes de sécurité en disant que nos policiers étaient imaginaires. Cela fait plaisir. Puisque mon directeur est là, il va répercuter cela sur ses équipes et il va dire : « Voilà, vous êtes imaginaires, vous n'existez pas. M. MALEINE a dit que vous n'existiez pas ». Cela va leur faire plaisir, Monsieur MALEINE, pour un administrateur comme vous qui critique les effectifs de la fonction publique. Il est tellement facile de critiquer les effectifs de la collectivité plutôt que... Attaquez-moi ou attaquez les élus en place, mais n'attaquez pas nos effectifs. Ils ne sont pas imaginaires. D'ailleurs, la population s'en est largement aperçue. Ils sont omniprésents et ils sont présents la nuit. Je dois dire que les différentes opérations qu'ils ont faites la nuit dernièrement, avec beaucoup d'arrestations, grâce à nos caméras, parce

que la nuit, vous avez des écrans et dès que vous avez quelque chose qui bouge, vous êtes attirés, vous grossissez l'écran et vous faites intervenir les équipes...

On subit, vous le savez, depuis un an des trafics de cigarettes qui viennent de l'extérieur. Ce ne sont pas nos jeunes, heureusement, qui s'adonnent à cela. Évidemment, ce sont des individus qui n'ont pas de papiers, qui sont utilisés par des trafiquants qui gagnent de l'argent sur le dos de ces pauvres individus. Nous faisons plusieurs interventions qui conduisent à des incarcérations, comme la semaine dernière avec trois incarcérations dues à un cambriolage qui a été appréhendé par nos policiers.

Ne critiquez donc pas nos policiers. Nous avons désormais assez d'effectifs. Nous allons les augmenter un peu durant le prochain mandat. On a ce projet d'hôtel de police validé par le ministère de l'Intérieur, avec un effectif de 35 policiers nationaux et 35 policiers municipaux, qui permettra de maîtriser totalement, dans les années futures, la sécurité de nos administrés.

Concernant la santé, là encore, Monsieur MALEINE, vous attaquez tout ce qu'on entend de notre population, puisqu'on est sur le terrain actuellement pour cette campagne. Je peux vous garantir qu'au niveau de la santé, s'il y a bien un point où l'on ne nous attaque pas, c'est celui-là, puisqu'on est une des rares villes à être passée de 9 effectifs à plus de 65 effectifs de médecins et de 22 ou 23 généralistes aujourd'hui. Ce sont les chiffres de l'ARS. On peut contester l'autorité de tutelle de la santé et l'émanation du ministère, mais ce sont les chiffres réels. D'ailleurs, vos critiques nous ont permis d'en savoir plus sur ces effectifs que nous avons donnés, qui sont incontestables, ou alors vous remettez en cause totalement l'ARS, qui est l'Agence régionale de la santé, émanation du ministère, qui a des chiffres qui ne sont pas négociables, puisqu'ils sont réels.

Ensuite, vous avez parlé du CCAS. Malheureusement, Monsieur MALEINE, la problématique avec vous... Monique a dit « je suis outrée », mais non, c'est leur politique. De toute façon, ils passent, et leurs dirigeants leur disent : « Vous balancez cela, et même si c'est faux, même si c'est un mensonge, il restera toujours quelque chose ». M. MALEINE est un bon militant. Il applique ce que ses chefs lui ont dit de dire. Vous n'avez pas voté, lors des derniers budgets que l'on a fait voter, des augmentations assez substantielles du CCAS, notamment l'année dernière. On va remettre encore une augmentation cette année.

Quand vous parlez de retards accumulés, c'est totalement faux. C'est encore un mensonge.

Je comprends, parce que quand on voit notre programme, je pense que cela vous laisse peu de réactivité, et on se dit : « On va balancer des choses qui sont fausses et l'on aura au moins quelque chose à dire ». Dire qu'on se dérobe sur la problématique de la solidarité... On est aujourd'hui exemplaire. On ne l'a pas toujours été, mais en 2026, on est véritablement exemplaire en la matière. Je voudrais féliciter tous les élus chargés de la solidarité. Il y en a une qui n'est pas là, mais vous l'auriez fait pleurer en disant qu'on se dérobe en matière de solidarité. Il y a certains élus ici.

S'il y a un point sur lequel on ne peut pas nous attaquer, c'est bien sur cette fonction de solidarité, avec tout ce que l'on a pu mettre en place ces dernières années. C'est vrai que, quand j'ai pris la Ville, il n'y avait pratiquement rien qui était fait. Une personne m'a interpellé sur le marché et m'a dit : « Monsieur, j'ai toujours été socialiste. J'ai vu ce que vous avez fait durant toutes ces années et je dois dire que je voterai pour vous parce que vous avez multiplié par dix les actions que votre prédécesseur était incapable de faire ». Il était, lui, préoccupé peut-être par la bétonisation que vous avez évoquée tout à l'heure.

Ensuite, vous dites que l'on n'a pas de capacité d'autofinancement. Je suis inquiet, parce que je pense que vous n'arrivez pas à comprendre les chiffres que vous a donnés Michel OUDINET ou vous faites semblant de ne pas les comprendre. On a développé, ces dernières années, des capacités d'autofinancement par une règle simple, dont pourrait se servir éventuellement l'État. On dégagne des capacités d'autofinancement grâce aux économies que l'on peut faire avec des mesures que l'on prend et que je mettrais au crédit des agents de la fonction publique de Villiers-sur-Marne, parce qu'ils savent maintenant, avec la nouvelle loi sur le RIFSEEP ou le CIA, qu'à chaque fois qu'ils maintiennent la qualité de leur service, avec la non-réalisation du budget qu'on leur a donné, en faisant des économies, ils auront un RIFSEEP ou un CIA qui augmentera. C'est une prime au mérite par rapport à la capacité d'un fonctionnaire à aller dans le sens du problème d'économie.

C'est comme cela qu'on a réussi à dégager des capacités de financement, que l'on n'a jamais dégagées, malgré les baisses des dotations de l'État qui ne cessent de s'accroître. Comme je dis toujours à mes équipes, il faut désormais qu'on sache qu'il ne faudra jamais plus compter sur l'État, qu'il faudra toujours se débrouiller seul. C'est la raison pour laquelle je suis allé chercher près d'un milliard d'euros à l'extérieur pour permettre aux Villiérais d'avoir une qualité de vie dans les années futures.

Ensuite, je n'ai pas très bien compris, on vend la place Remoiville ? On vend 1,7 % de la place Remoiville. Tout le monde attend ce restaurant. On pensait avoir un recours, mais on n'en a eu aucun. On va pouvoir mettre en place ce magnifique restaurant, qui va s'appeler le Petit Baltard, parce qu'il sera fait en ferronnerie d'art. C'est une brasserie 1901 dont le nom sera le Petit Baltard, Monsieur MASSOT. Il vient chez moi, mais en locataire, non pas en propriétaire. Son financier n'a pas accepté de financer. Si vous écoutez Marielle\*, vous êtes sûr que tout est faux.

La place Remoiville sera animée avec ce nouveau restaurant que tout le monde attend. D'ailleurs, on le voit sur le marché. Les gens demandent : « Quand est-ce que cela commence, Monsieur le Maire ? » Tous les élus qui font le marché vous le diront. Il y a aussi la librairie qu'on espère ouvrir ce premier trimestre et qui animera, elle aussi, cette place, puisqu'on y fera des cafés littéraires et des thés littéraires pour accueillir des auteurs.

Je n'ai pas compris, on n'avait pas assez d'investissements, puis vous avez terminé par : « Trop d'investissements, on ne sait pas comment on va le financer ». Il y a une règle simple en matière de finances publiques : toute augmentation de fonctionnement génère automatiquement une augmentation d'impôts. Vu ce qui s'est passé au niveau national en ce qui concerne le PS, c'est dans votre ADN : toujours plus de dépenses pour toujours plus d'impôts, toujours plus d'investissements pour plus de dettes, etc. Vous ne changerez pas. C'est dans votre ADN et l'on n'arrivera pas à changer ce qui est dans l'ADN.

Voilà ce que je voulais vous dire pour répondre quasiment mot à mot. J'ai noté « justice sociale », mais je n'ai pas très bien compris ce que vous vouliez dire. Je sais ce qu'est la justice sociale, Monsieur MALEINE, mais je n'ai pas bien compris ce que vous disiez en matière de justice sociale.

Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, Monsieur MALEINE.

Personne ne veut intervenir ?

**M. LEGROS.**- Je vais rebondir sur l'intervention que vous avez faite suite à ce qu'a dit M. MALEINE pour parler un peu des conséquences de votre politique urbanistique sur la vie quotidienne des Villiérains et des Villiéraines. Pour cela, je vais partir d'un exemple très concret qui est la situation de la résidence des Capucines où je vis. Je la connais donc très bien. Cela fait des semaines que j'ai des remontées de la part des habitants.

Depuis la livraison du bâtiment en 2017, on n'a passé aucun hiver avec un chauffage stable : soit il n'y a pas de chauffage et il fait 12 °C dans les appartements, soit il y a trop de chauffage et il fait 30 °C dans les appartements, donc on est obligé de vivre avec la fenêtre ouverte. Il y a des coupures d'eau chaude récurrentes, un parking qui est devenu un lieu de squat au point qu'il y a eu un incendie l'année dernière, des parties communes qui sont dégradées (fuites d'eau, trous dans les plafonds, moisissures), une pollution sonore liée aux travaux qui durent jusqu'à 4 heures à la gare de Villiers.

Je sais que cette situation n'est pas que celle de la résidence des Capucines, c'est le cas dans plusieurs résidences de la ville. Ce sont les conséquences de votre politique urbanistique. À la fin, on se retrouve, pour un locataire, à payer plus de 1 000 euros par mois pour un 2 pièces et, pour un propriétaire, à avoir dépensé 200 000 à 250 000 euros, voire plus, pour un logement qui ne correspond pas à tous les critères élémentaires de décence et de confort. Tout cela n'est pas garanti.

Ce n'est pas la mairie qui gère les copropriétés privées, mais la mairie autorise, planifie, valide et accompagne les programmes immobiliers. Les conséquences de votre politique, c'est une grande dilution de la responsabilité, c'est-à-dire que les locataires se tournent vers les bailleurs, le bailleur renvoie vers le syndic, le syndic renvoie vers la copropriété, la copropriété renvoie le coût des travaux trop élevés, etc. Quand vous dites que votre politique de logement est géniale, magnifique et que tout est incroyable à Villiers-sur-Marne...

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas dit cela.

**M. LEGROS.**- Les conséquences pour les habitants sont, soit de déménager, parce que le logement n'est pas décent, soit d'engager des procédures qui sont longues, coûteuses et incertaines contre les bailleurs, les syndics ou les constructeurs.

En termes d'accompagnement, parce que la mairie pourrait aider les différents habitants, il y a le service hygiène et salubrité qui, pour avoir déjà échangé avec eux, échange avec les syndics. On peut le reconnaître et les remercier pour leur travail. Cependant, la situation qui a été remontée, pour parler de cette situation spécifique mais on pourrait la généraliser, à vos services, est que la situation est en cours de traitement. Les habitants n'ont pas besoin d'un état d'avancement administratif sur une situation qu'ils connaissent très bien. Ils ont besoin d'un positionnement clair, d'un soutien institutionnel assumé et d'une pression réelle sur les gestionnaires et les bailleurs.

J'en viens donc à mon commentaire plus général. Quelles mesures concrètes et immédiates comptez-vous mettre en place pour accompagner, de tout votre poids institutionnel, les habitants qui rencontrent ces situations, que ce soit au Jardin des Capucines ou dans les autres résidences ? Êtes-vous en mesure de garantir que le résultat de votre bilan ne sera pas une généralisation d'un habitat privé de mauvaise qualité dans notre commune qui, on le sait, construit massivement ? Merci.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur LEGROS, cela ne fait pas longtemps que vous êtes au Conseil, donc vous ne le savez pas, mais on est sur un débat sur les orientations budgétaires. En général, on essaie de ne pas parler de problèmes personnels.

*(Interventions hors micro inaudibles.)*

**M. LE MAIRE.**- On peut en parler, mais c'est un débat d'orientations budgétaires. Ce n'est pas grave, je ne vous en veux pas, il n'y a pas de problème.

Vous l'avez dit vous-même, j'ai déjà assez à faire à m'occuper de la gestion de la Ville, mais je veux bien m'occuper des copropriétés, et je le fais. Parfois, j'organise des réunions. Une réunion est d'ailleurs prévue le 19 février pour essayer de régler vos problèmes. Je convoque en général le syndic, les entreprises, etc., pour essayer de trouver des solutions. Je conçois que ce n'est pas la première année qu'il y a des problèmes de chauffage dans cette résidence et ce n'est pas la première fois qu'on nous interpelle, nous Ville, pour essayer d'aider. On fait des réunions, on a rencontré plusieurs fois le syndic Foncia en lui disant qu'il fallait absolument qu'il règle une bonne fois pour toutes ce problème de chauffage, qu'il fasse 31 °C comme vous l'avez dit ou que les gens grelottent dans une autre partie de la résidence.

On fait des réunions régulières. Parfois, il y a des problématiques dans les constructions. Je ne sais pas si c'est véritablement le mode de construction. La Ville donne des permis de construire aux opérateurs, mais ce n'est pas nous qui choisissons les entreprises qui vont construire. Je ne dis pas que je ne veux pas m'occuper de ces problèmes. On le fait à chaque fois. Il y a beaucoup de réunions auxquelles je vais dans les copropriétés, et les copropriétés m'invitent dans leurs AG pour essayer de les aider à régler leurs problématiques. On a essayé, pour bon nombre de résidences qui n'avaient pas ce type de problème, mais d'autres, de faire en sorte que les syndics prennent à bras-le-corps les problèmes des copropriétés et des personnes qui vivent dans les copropriétés. Parfois, je fais intervenir les opérateurs, même si la réalisation a été faite depuis plusieurs années, pour qu'une bonne fois pour toutes, ces problèmes soient réglés.

C'est l'objectif de la réunion que l'on a organisée le 19 février, avec des propositions et, j'espère, des solutions pour les problématiques que vous avez avec l'ensemble de vos voisins. Nous sommes également copropriétaires de la résidence, puisque nous avons un logement et des parkings, avec, de temps en temps une problématique de personnes qui rentrent. Il y a un parking privé et un parking public. Comme bon nombre de commerçants se garent souvent dans les rues, on leur a proposé de louer ces parkings pour que le parking reste public, mais qu'il soit réservé à un certain nombre de commerçants qui veulent se garer à proximité de leur commerce, alors qu'ils peuvent aller se garer au parking de la gare. On a accepté cela pour qu'une bonne fois pour toutes, il n'y ait pas de rentrées intempestives dans ce parking et que les commerçants aient un bip pour accéder à la première partie du parking. Nous sommes conscients de cette vraie problématique.

Je me tourne vers l'autre opposition. Monsieur VALLEUR ? C'est le dernier Conseil de M. VALLEUR. Il aurait pu...

Monsieur AMARA. J'étais inquiet de ne pas voir M. AMARA intervenir.

**M. AMARA.-** En préambule, j'anticipe vos éléments de langage et vos marottes. Il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent. Vous êtes maire, vous êtes aux affaires.

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas dit cela exactement, mais ce n'est pas grave.

**M. AMARA.-** Dites-le. C'est la même chose. Qu'est-ce que vous dites ?

**M. LE MAIRE.-** Il y a les mots et les actes.

**M. AMARA.-** Non. Je connais par cœur vos vidéos. Je suis fan depuis 30 ans, depuis que j'ai 8 ans.

**M. LE MAIRE.-** Vous faites partie des 9 600 de la dernière vidéo que j'ai mise.

**M. AMARA.-** C'est moi qui ai regardé 9 600 fois.

**M. LE MAIRE.-** Je ne savais pas, Monsieur le conseiller, que vous vous intéressiez à mes vidéos.

**M. AMARA.-** Plus sérieusement, vous dites souvent qu'il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent. Ne vous comparez jamais à moi, parce que quand j'impulse une action ou un événement, je le pense, je le monte, je porte des chaises, je porte des tables, et par moments, je dois même faire des recours au tribunal administratif quand je fais face à un maire autoritaire qui ne connaît rien au droit. Bref, je suis dans l'action. Vous, vous mandatez votre administration avec des moyens financiers, humains et matériels, donc c'est incomparable.

Vous comparer à nous, à l'opposition, alors qu'en termes de moyens, on n'a rien à voir... Vous avez les moyens de la Ville, les moyens du contribuable, vous ne mettez rien de votre poche, à ce que je sache. En revanche, en termes de résultats, cela se vaut, donc cela en dit long sur votre capacité à agir. C'est tentant de vous comparer à nous, mais cela n'a rien à voir en termes de moyens. C'est le premier point.

Le deuxième point, et j'anticipe aussi, c'est que quand on vous critique en tant que maire dans votre posture politique, ce n'est pas une critique personnelle, c'est votre politique qu'on critique et pas les agents, sauf si vous admettez que ce sont les agents à Villiers-sur-Marne qui impulsent la politique municipale et que vous n'êtes, vous élus, qu'une modeste courroie de transmission. Dans ce cas, il faut l'admettre et je n'aurai aucun scrupule à critiquer les agents. Il faut assumer. Soit vous êtes le chef, donc vous assumez les critiques, soit vous êtes un suiveur. Il n'y a pas de problème.

**M. LE MAIRE.-** Viveur ?

**M. AMARA.-** Un suiveur, c'est-à-dire que c'est votre administration qui porte la politique à Villiers-sur-Marne et ce n'est pas vous qui menez votre politique. Vous avez compris ou pas ? Je répète ou c'est bon ?

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas grave.

**M. AMARA.-** C'est simple. Je vais répéter si ce n'est pas clair. Soit ce sont les élus qui impulsent la politique et c'est l'administration qui exécute... C'est Jacques Chirac qui disait cela : « Je décide et SARKOZY exécute ». Vous vous rappelez ? À Villiers-sur-Marne, c'est le contraire, ce sont les agents qui décident.

**M. LE MAIRE.-** Belle référence.

**M. AMARA.-** Jacques Chirac appartient au patrimoine commun ? On peut ?

**M. LE MAIRE.-** Pas de problème.

**M. AMARA.-** Après, on va dire que je suis... C'est bon ou pas ? Vous avez compris l'idée ?

Quand on critique votre politique, c'est votre politique qu'on critique, donc ne faites pas les Ponce Pilate et n'essayez pas de renvoyer la responsabilité sur les agents. Je trouve que c'est un peu irrespectueux et même un peu lâche. Assumez votre politique et assumez les critiques qui vont avec.

Sur le logement, c'est pareil. À un moment donné, il faut qu'on soit un minimum sérieux. C'est un Conseil municipal, on peut se parler franchement, on n'est pas là pour faire le spectacle.

**M. LE MAIRE.**- Non, c'est constructif. Allez-y.

**M. AMARA.**- Quand vous parlez de logement et que vous dites que c'est parce qu'il y a des demandeurs, j'ai vu une vidéo qui disait que des gens dorment dans leur voiture... Pas de problème, mais les logements qu'on construit à Villiers-sur-Marne ne sont pas du tout accessibles à ces demandeurs. Il faut être un minimum sérieux : 6 000 euros le mètre carré, pardonnez-moi, celui qui dort dans sa voiture ou la famille qui est dans un hôtel, que ce soit en tant que propriétaire ou même en tant que locataire, ne peut pas se loger. Ce n'est pas mathématique en disant : on construit des logements, il y a des demandeurs. C'est simple avec vous : il y a des SDF, on construit, c'est bien. C'est un peu plus complexe que cela, parce que ce que vous construisez, c'est plus pour renflouer les promoteurs et les investisseurs. Nous ne sommes pas contre la construction de logements, mais il faut que le type de logement soit accessible et réponde à une demande, à une urgence sociale et une urgence écologique. Sans cela, on s'oppose à votre politique en matière de logement.

L'an dernier, comme chaque année lors du débat d'orientations budgétaires, je vous ai posé une question très simple : quel est votre cap pour Villiers ? Je dénonce souvent un budget sans vision, une reconduction de l'existant, un pilotage à vue, et un an plus tard, qu'a-t-on constaté ? Pas de rupture, pas d'accélération et pas de stratégie clarifiée. J'avais alerté sur l'absence d'ambition sportive, la fragilité de la cohésion sociale – une structure de l'Escale où l'on peut tenir des propos racistes sans que cela alerte les élus de la majorité –, le manque de politique culturelle, l'absence de vision écologique structurante et une trajectoire financière présentée comme vertueuse mais fondée sur des projections incertaines. Aujourd'hui, les faits me donnent malheureusement raison.

Sur le sport, j'ai dénoncé une politique réduite à des prêts de salles et à des subventions sans vision. Un an plus tard, aucune structuration, aucun plan pluriannuel d'équipement, aucune stratégie d'accès au sport pour tous. La vente du stade Jules Rimet reste un symbole fort de votre bilan. On gère la pénurie au lieu d'investir dans l'avenir.

Sur la cohésion sociale, je parlais d'une coquille vide. A-t-on vu émerger une politique d'éducation populaire ambitieuse, une structuration des associations ? Non.

Sur la sécurité, quand je vous lis et quand je vous écoute, vous êtes Ponce Pilate. Vous dénoncez un manque de moyens de l'État, mais vous étiez au gouvernement.

**M. LE MAIRE.**- J'étais au gouvernement ? Ah bon ?

**M. AMARA.-** Bien sûr, vous étiez au gouvernement.

**M. LE MAIRE.-** J'étais au gouvernement ?

**M. AMARA.-** Votre parti n'était pas au gouvernement ? Vous vous désolidarisez de votre parti ? Si j'étais à votre place, si j'avais reçu le ministre de l'Intérieur, je l'aurais un peu secoué et je ne lui aurais pas adressé des lauriers. Il était au pouvoir ou pas ? Vous êtes solidaire de son action ou pas ?

**M. LE MAIRE.-** Je vais vous répondre.

**M. AMARA.-** J'espère que vous allez assumer votre réponse.

Manque de moyens de l'État : vous étiez au gouvernement, il faut assumer si votre politique à l'échelle nationale est un échec.

Vous chargez la justice. Je trouve que ce n'est pas correct vis-à-vis des juges et des procureurs qui travaillent. Ceux qui critiquent la justice actuellement, c'est plutôt une rhétorique de l'extrême droite.

Aucune réflexion et aucun plan global pour sécuriser la ville. On continue de communiquer, on ne réfléchit pas, on ne structure rien.

Sur la dette et la sincérité budgétaire, l'an dernier, je rappelais votre promesse de ramener la dette à 29 millions d'euros. Aujourd'hui, la trajectoire réelle démontre l'écart entre l'annonce et la réalité. Augmenter la population pour réduire la dette par habitant ne réduit pas la dette. C'est très simple, c'est mathématique. Si je vous dois 200 euros, je me marie et je fais deux enfants, je ne vais pas me dire : « C'est bon, j'ai réduit ma dette. C'est 50 euros par personne dans le foyer ». On est d'accord que le capital reste 200 euros. Votre communication a changé d'ailleurs. Vous passez de la réduction de la dette...

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas comme cela. Je vais vous répondre.

**M. AMARA.-** C'est factuel, ce sont des chiffres. Vous pouvez répondre. Votre promesse était de l'abaisser à moins de 30 millions d'euros. On en est loin.

La question n'est pas idéologique, elle est très simple : où est la cohérence entre les promesses et les chiffres ? Nous ne sommes pas face à une crise imprévisible, nous sommes face à une absence de stratégie. Un budget, ce n'est pas reconduire le passé, c'est préparer l'avenir. Villiers ne manque pas d'argent, Villiers manque de cap. Nous n'attendons pas de vous une accumulation de dépenses, nous attendons des résultats. Dépenser n'est pas gouverner. Empiler des lignes budgétaires n'est pas une stratégie.

Les Villiéraines et les Villiérains jugeront, non pas ce que vous avez dépensé, mais ce que vous avez réellement changé. Bientôt, ils trancheront.

**M. AMARA.**- Je vais vous répondre, Monsieur AMARA.

D'abord, comme je l'ai rappelé tout à l'heure à M. MALEINE, les critiques doivent aller aux politiques, parce que les agents territoriaux appliquent les décisions politiques. À Villiers, tout le monde voit que ce ne sont pas les agents qui donnent des orientations budgétaires. Ce sont avant tout les politiques.

Le logement est encadré par des textes législatifs. Lorsqu'il y a 7 logements libres dans le parc social, la Ville n'en récupère qu'un aujourd'hui. Si l'on se met à construire des logements sociaux, on aura un logement sur cinq, c'est-à-dire qu'on construira des logements sociaux pour quasiment 80 % de familles à l'extérieur de Villiers et non pas pour les Villiérains. C'est la règle qui existe aujourd'hui. Vincent JEANBRUN essaye de proposer une autre règle, à savoir que les maires aient la possibilité d'avoir ces contingents et, lorsque des logements se libèrent, de placer les administrés plus que ceux qui habitent à l'extérieur. C'est la réalité, toutes les villes ont le même problème.

Villiers n'est pas carencée, on est à 29,5 %, presque 30 %, c'est-à-dire 5 points supplémentaires que ce à quoi la loi nous oblige. On construit encore des logements sociaux, sauf que l'on a une politique à Villiers qui n'est pas celle de bon nombre de villes : on réalise de l'accession sociale à la propriété. On a une politique qui consiste à tirer vers le haut les administrés et non pas à niveler par le bas en disant « vous resterez à vie dans les logements sociaux ». Lorsqu'on démarre sa vie, on n'a pas beaucoup de salaires, donc seul le logement social correspond au budget des jeunes ménages. Lorsqu'on a évolué, ce qui est une bonne chose pour les ménages, par exemple, on doit passer à l'accession. C'est la politique de Villiers, c'est une politique d'avenir. Monsieur AMARA, ce n'est pas une politique rétrograde, c'est une politique d'avenir. Vous dites : « Vous regardez dans le rétroviseur ». On regarde devant.

*(Intervention de M. AMARA hors micro inaudible.)*

**M. LE MAIRE.**- Ce n'est pas qu'on copie, c'est que les autres copient sur nous. Le BRS, c'est moi qui l'ai mis en place dans le département du Val-de-Marne. J'ai convaincu, lorsque j'étais président délégué du Département, mes collègues des différentes autres villes, y compris des maires de gauche que je ne citerai pas.

Ces maires m'ont dit : « Tu as raison, c'est une bonne solution, mais il faut qu'on négocie avec l'État pour récupérer l'appartement de ces jeunes couples qui passent à un statut de propriétaire et non plus de locataire. Nous avons fait la transaction avec l'État. L'État est d'accord pour nous céder ces contingents dès lors que l'on a permis à un jeune couple d'accéder à la propriété.

On était même au-delà, puisque j'ai proposé qu'on aide ces jeunes couples en finançant environ 20 % de l'apport. Quand j'ai appelé l'ensemble des banques pour venir dans mon bureau, les banques ont dit : « Monsieur le Maire, si vous vous engagez pour ces jeunes couples à ce qu'ils accèdent à la propriété, nous nous engageons ». C'était le *deal* que l'on avait. Aujourd'hui, on fait des jeunes couples heureux, Monsieur AMARA. Ils sont heureux parce qu'ils sont sortis du locatif social, ils sont sortis des différents quartiers que l'on connaît bien et ils sont propriétaires. On fait également de l'accession sociale dans les quartiers sensibles. D'ailleurs, on a des jeunes qui étaient partis dans le 77 parce qu'ils n'arrivaient pas à se loger, qui reviennent dans le quartier, notamment des Hautes Noues, et qui accèdent socialement à la propriété.

On doit être fier de cela pour l'ensemble des jeunes couples. À chaque fois qu'un jeune couple signe cette convention, puisqu'on est obligé de s'engager sur l'apport au départ, on fait des heureux. Même quand on est conseiller municipal d'opposition, on doit être fier de ce que l'on peut faire à Villiers. Maintenant, on nous copie. Il vaut mieux être copié que copier les autres. Voilà la raison pour laquelle notre politique se tient, parce que je ne veux pas construire des logements pour des familles qui habitent le département. Je pense que les autres maires doivent s'occuper de leur population. Je m'occupe avant tout des Villiérains.

Concernant le budget sans vision, à chaque fois que l'on a un débat d'orientations, vous dites qu'il est sans vision. Heureusement que l'on a une vision pour l'avenir, Monsieur AMARA. J'ai parlé des recettes qu'on allait avoir jusqu'en 2039. Marne Europe, par exemple, explique réellement qu'on est orienté vers l'avenir, puisqu'on veut faire venir des entreprises. L'avenir, c'est de permettre à une mère de famille qui passe trois heures dans les transports de mettre cinq minutes pour aller travailler et de passer ces trois heures avec ses enfants. C'est l'avenir. Ce n'est pas un manque de vision, c'est la vision d'avenir pour les populations villiéraines.

Manque de politique culturelle : même l'autre opposition n'a pas osé. Il y a eu 220 manifestations l'année dernière.

On a beaucoup de manifestations au Micro-Folie, dans les nouvelles salles du musée. Le père Paul a accepté que l'on fasse également des choses au sein de l'église. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on ait des manifestations, où les salles sont pleines à craquer, parce qu'on peut proposer à la population une politique de réalisations culturelles qui plaisent à la population. Micro-Folie, cela déborde ; on est obligé de faire deux séances au Micro-Folie pour satisfaire la population. En matière culturelle, on est maintenant référence dans le Val-de-Marne en la matière, et cela ne va pas s'arrêter. On a une vision également dans l'avenir pour développer ces activités culturelles.

On va avoir l'appellation EAC. On sera la deuxième ville dans le Val-de-Marne à avoir ce label. L'orientation et la vision que nous avons sont de permettre aux enfants des quartiers sensibles d'avoir les mêmes activités que ceux qui sont dans nos quartiers résidentiels. Le CHAM et la décentralisation du conservatoire sont l'acte concret que l'on veut développer aujourd'hui. Je suis très heureux, et vous le verrez tout à l'heure dans la délibération, de dire que l'on va avoir ce label, parce qu'on aura des financements, notamment pour acheter les instruments. Il faut voir nos enfants issus des quartiers sensibles jouer du violon, de l'alto, de la contrebasse, etc. C'est extraordinaire. C'est une vision d'avenir pour des populations qui n'auraient pas pu accéder au conservatoire.

Concernant Rimet, si vous allez sur les terrains, les footers sont très heureux d'avoir deux stades synthétiques, financés en partie par la vente de Rimet. Plus personne n'allait à Rimet. La vente de Rimet permet d'avoir une très belle école écologique, Anne Franck, qui va voir le jour à la rentrée 2027.

Concernant les associations, j'ai dit qu'on augmentait les dépenses pour un certain nombre d'associations qui réalisent des animations dans la ville et qui font beaucoup, comme le CCIS. Ce sont 1 250 familles qui ont la chance d'avoir cette association qui permet à leurs enfants de trouver le sport qui correspond à ce qu'ils veulent. C'est une vision d'avenir que nous avons pour ces enfants et nous sommes très fiers. Le CCIS n'existe pas partout.

Vous avez dit : « Vous avez reçu le ministre de l'Intérieur ». Évidemment, vous ne saurez pas ce que je lui ai dit pendant une heure et demie. Dans quelques jours, va être annoncée la réalisation de l'hôtel de police avec le ministère de l'Intérieur, avec des effectifs nationaux et nos effectifs. On va regrouper les deux effectifs pour avoir une force de frappe d'intervention plus effective dans la commune.

Il y aura également l'arrivée du nouveau quartier et des deux nouvelles gares, puisqu'on a une gare qui va accueillir 60 000 usagers des transports en commun et qui va nécessiter une augmentation des effectifs. Voilà ce que j'ai négocié. Quand il m'a donné son accord, je n'allais pas le critiquer sur ce qu'il fait actuellement, ce qu'il pouvait faire à l'époque. Les budgets ne sont pas assez conséquents aujourd'hui. Pour 2 000 habitants, on a un effectif dans les banlieues, et on en a un seul sur 200 effectifs à Paris. C'est vraiment ce qu'il faut changer.

Vous avez terminé par la dette. On avait effectivement prévu d'arriver à 28 millions d'euros, vous avez raison de le dire. Il ne faut pas être aveugle par rapport à ce qui s'est passé pendant ce mandat, avec d'abord la crise du Covid qui, pendant trois ans, nous a empêchés d'avancer. C'est vrai, on peut dire : « Monsieur le Maire, pendant trois ans, on a stagné ». Évidemment, on a eu une crise du Covid. On a eu une crise avec la montée des taux, qui sont passés de 0,7 % à 4,5 %, donc une crise financière très importante. Ensuite, on a eu une crise internationale qui a fait monter les coûts d'énergie de 30 % sur l'ensemble de nos dépenses. C'est vrai que l'on avait envisagé 28 millions et que l'on n'a pas pu les tenir, comme la plupart des collectivités qui avaient dit qu'elles baisseraient la dette. La plupart des collectivités ont augmenté la dette. On peut dire que l'on a quand même diminué considérablement notre dette, pas autant qu'on aurait voulu, eu égard à la réalité de ce qui s'est passé, pas essentiellement à Villiers, mais sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire les crises successives qui se sont cumulées et qui ont atteint toutes les finances des collectivités.

En revanche, pas vous, Monsieur AMARA, parce que vous estimez qu'il faut construire, mais l'autre opposition, autour de M. MASSOT, critique les constructions. Peut-on critiquer les habitants qui y habitent ? Peut-on critiquer les habitants qui nous permettent d'avoir 13 millions d'euros de plus de recettes, qui nous permettent de faire la politique que l'on fait, le développement de la culture, le développement du sport ? Vous avez critiqué le sport en disant : « Je trouve que c'est limité ». Les plus hautes autorités nationales nous ont donné 3 lauriers parmi des villes comme Lyon, Bordeaux, toutes les très grandes villes qui sont beaucoup plus importantes que nous. On se situe maintenant parmi les villes les plus dotées en matière d'infrastructures sportives, et ce n'est pas nous qui le disons.

C'est ce que l'on a aujourd'hui, c'est-à-dire nos infrastructures et l'amélioration de toutes nos infrastructures.

On a prévu, dans le prochain mandat, d'améliorer encore un peu plus nos infrastructures. On a eu trois lauriers. On serait revenu avec un laurier, vous m'auriez dit : « C'est un peu minable, Monsieur le Maire. Vous êtes parti concourir sur des villes, on se retrouve avec un laurier ». On a eu trois lauriers parmi les plus grandes villes. Nous sommes fiers, la majorité, mais vous pourriez être fiers pour la ville, en tant qu'opposition, en disant : « Monsieur le Maire, on reconnaît que l'on a marqué des points ». Voilà pour terminer les critiques que vous aviez.

*(Interventions hors micro.)*

**M. LE MAIRE.-** Non, vous vous êtes exprimés. J'ai pris le temps.

Bien sûr, il y a une bonne ambiance. On est constructif, très bien. On ne va pas passer la nuit sur les orientations. Je vous ai écoutés avec attention. Vous savez que j'ai été dans l'opposition, et on me laissait 5 minutes.

**M. MALEINE.-** *(Intervention hors micro.)*

**M. LE MAIRE.-** Monsieur MALEINE, je pense que, même vous, vous n'y croyez pas.

*(Interventions hors micro.)*

**M. LE MAIRE.-** Je vous ai laissé le temps nécessaire pour vous exprimer et j'en suis très content. J'ai pris en compte vos remarques.

**M. AMARA.-** *(Intervention hors micro.)*

**M. LE MAIRE.-** Monsieur AMARA, vos remarques étaient constructives, c'est très bien, même si vous avez critiqué. J'ai pris ce que vous avez dit avec beaucoup d'intérêt. On ne peut pas passer la nuit...

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation par Monsieur Oudinet du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 et de son Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.**

### **2026-02-03 Présentation du rapport sur l'égalité Femmes-Hommes 2025-2026**

**M. LE MAIRE.-** Je vais passer la parole à François LELIEVRE pour la présentation du rapport sur l'égalité femmes-hommes. Je ne sais pas si vous avez feuilleté ce rapport, mais je voudrais féliciter les élus et l'administration qui ont fait un travail remarquable.

Au centre de gestion, les équipes ont dit que c'était le meilleur rapport qu'elles avaient pu lire. Ce n'est pas parce que je suis leur président, mais ils m'ont dit : « Monsieur le Président, sincèrement, c'est le meilleur rapport que l'on ait pu voir ».

*(Interventions inaudibles.)*

**M. LE MAIRE.-** Simplement dans les trois départements.

On y va, François.

**M. LELIEVRE.-** Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est le nouveau rapport annuel que je vous présente aujourd'hui portant sur l'égalité femmes-hommes, avec à la fois des données ressources humaines et des données sur les politiques publiques.

Ce rapport met en évidence la mobilisation des services municipaux, qui intègre les quatre axes du plan égalité femmes-hommes du territoire. Ils représentent les actions menées sur la promotion de l'égalité femmes-hommes autour de la culture, de l'éducation, de la jeunesse, de la petite enfance et du sport, le renforcement de l'accès au droit à l'insertion et l'égalité professionnelle. Ceci concerne aussi bien les habitants que les agents municipaux. Ils mobilisent simultanément les affaires sociales, la cohésion sociale ou encore le centre municipal de soins et, bien entendu, les ressources humaines.

La Ville agit également pour renforcer la visibilité des femmes avec, en particulier, la mobilisation très forte de la direction de la communication. Vous souligniez, Monsieur le Maire, la qualité de la mise en page de ce rapport et de notre police municipale.

2025 a été marquée par un effort particulier sur la lutte contre les violences faites aux femmes, avec des actions de formation, en particulier pour les agents, dont la police municipale, et le grand public à travers, par exemple, une séance au cinéma municipal.

2026 voit déjà se mettre en place le dispositif Angela par le CLSPD, un travail partenarial entre le CCAS, le centre de soins, la police municipale, les bailleurs sociaux et les partenaires institutionnels pour un repérage et un accompagnement des victimes.

Enfin, 2026 est aussi le temps d'un nouveau plan égalité femmes-hommes pour la période 2026-2029 qui viendra encadrer les lignes directrices de gestion ressources humaines.

Considérant le présent rapport qui dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes conformément au plan d'action,

Considérant la présentation du projet à la commission des finances réunie le 11 février 2026,

**ARTICLE UNIQUE, PREND ACTE** du rapport sur la situation de la Ville en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2025-2026 qui lui a été présenté.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des commentaires ? Oui.

**Une intervenante.-** Je me suis exprimée en commission sur la qualité de ce rapport. Il y a trois ans, j'avais émis un certain nombre de critiques, pas sur les actions en elles-mêmes, mais sur la cohérence entre les différents services. Ce rapport est très intéressant parce qu'on a beaucoup d'informations sur le territoire et sur des données. Je propose, mais je ne sais pas si c'est possible, qu'il soit sur le site Internet de la Ville, parce que je pense que c'est un document qui doit être accessible à tous les Villierains.

**M. LE MAIRE.-** Oui, on peut le mettre.

**Une intervenante.-** Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** C'est vrai que la qualité du document, surtout l'intérieur, est extraordinaire. Je félicite également les agents qui ont travaillé dessus, sous la direction des élus. C'est le top du top au niveau du rapport. Il est extrêmement complet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation du rapport égalité Femmes – Hommes 2025-2026.**

**2026-02-04 Subvention exceptionnelle : association Entente Sportive Villiers (ESV) section Tennis de table**

**M. LE MAIRE.-** Nous avons une subvention exceptionnelle à l'association Entente Sportive Villiers (ESV) Tennis de table, qui a d'excellents résultats.

**Mme COMBAL.-** Bonsoir à tous.

Victime d'un sinistre ayant endommagé ses tables de tennis de compétition au sein du gymnase Yves Querlier lors du passage de la tempête Gorette dans la nuit du 8 au 9 janvier 2026, le club ESV Tennis de table a dû faire face à un préjudice financier important, les assurances de la commune ni celles du club ne couvrant pas le sinistre.

Les faits, bien que n'impliquant pas la responsabilité de la commune, nous obligent à accompagner l'association, dont l'équipe phare évolue en Nationale 2 et fait honneur au label que nous avons obtenu récemment.

Pour ces raisons et afin de permettre au club de tennis de table de poursuivre ses activités, il est proposé d'aider le club à faire face à cet imprévu.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'issue du passage de la tempête Gorette dans la nuit du 8 au 9 janvier 2026, le matériel de compétition du club de l'ESV Tennis de table présent au sein du gymnase Yves Querlier a été endommagé,

Considérant que l'assurance de la commune et que l'assurance du club ne couvrent pas le sinistre et les dommages en résultant,

Considérant la nécessité pour le club de poursuivre ses activités,

Considérant la volonté de la commune d'accompagner le club dans la prise en charge du préjudice subi,

Considérant la présentation du projet à la commission des finances réunie le 11 février 2026,

**ARTICLE UNIQUE**, **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au club de tennis de table.

M. **LE MAIRE**.- Pas d'avis contraire ? D'accord. Merci.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-05 Convention entre la ville (Conservatoire de musique et de danse Claude Debussy) et le collège P.&M. Curie - Mise en œuvre d'une classe à horaires aménagés musicale (CHAM) à dominante vocale**

**Mme FERRA-WILMIN**.- Dans la continuité de la classe à horaires aménagés (CHAM) à dominante vocale à l'école Léon Daur et afin de garantir la continuité pédagogique des élèves lors de leur passage du CM2 à la 6<sup>e</sup>, le collège Pierre et Marie Curie et le Conservatoire à rayonnement communal Claude Debussy de Villiers-sur-Marne envisagent la mise en place d'un partenariat. Celui-ci a pour objet la création d'une classe à horaires aménagés musique à dominante vocale, ce que l'on appelle CHAM vocale, à titre expérimental et destinée aux élèves de la 6<sup>e</sup>. Ce partenariat, qui s'inscrit dans les projets des établissements respectifs, a pour objectif d'assurer à la fois un enseignement général complet et un enseignement artistique renforcé dans le domaine vocal autour d'un projet pédagogique cohérent et partagé.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature et elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, sauf avis contraire de l'une des deux parties. Cette partie s'engage à respecter ses engagements et à maintenir une communication fluide entre les intervenants : principal et professeurs du collège, enseignants et direction du conservatoire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre le collège Pierre et Marie Curie et la commune de Villiers-sur-Marne par l'intermédiaire de son conservatoire à rayonnement communal Claude Debussy, d'autoriser M. le Maire ou son représentant légal à signer la convention de partenariat et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Considérant tout ce que je vous ai déjà dit, **ARTICLE 1, APPROUVE** la convention de partenariat entre le collège Pierre et Marie Curie et la commune de Villiers-sur-Marne, **ARTICLE 2, AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

On salue le directeur du conservatoire, Axel, qui est présent.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

#### **2026-02-06 Signature d'une convention entre la ville et ECOSYSTEM relative au don de téléphones reconditionnés au Centre socioculturel**

**Mme FACCHINI.**- À l'occasion de l'événement du Tour de France 2025, Ecosystem, éco-organisme agréé par la prévention et la gestion des déchets issus des équipements électriques, électroniques ménagers et professionnels, a organisé différentes animations autour du réemploi et du recyclage des téléphones portables. Parmi les actions, figuraient la collecte de téléphones portables usagés et le don de téléphones portables reconditionnés.

Le territoire, qui est en lien avec cette structure, a sollicité la direction de la cohésion sociale afin de savoir si les usagers en situation de précarité pouvaient avoir besoin de téléphones.

Certains usagers accompagnés par le centre socioculturel peuvent en effet connaître des difficultés d'accès au numérique ou d'isolement dues au manque d'outils de communication. Ainsi, le centre socioculturel a estimé à 20 le nombre de téléphones pouvant être octroyés à des usagers.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 20 téléphones portables à des usagers accompagnés par le centre socioculturel et préalablement identifiés, d'approuver la convention relative à ce partenariat entre le centre socioculturel et Ecosystem, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

Considérant la présentation du projet à la commission des affaires sociales, politique de la ville, seniors et santé réunie le 12 janvier 2026, **ARTICLE 1**, **APPROUVE** le don au centre socioculturel par Ecosystem de 20 téléphones qui seront distribués à des usagers de la structure, **ARTICLE 2**, **APPROUVE** la convention relative à ce partenariat entre le centre socioculturel et Ecosystem ci-annexée, **ARTICLE 3**, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

**M. LE MAIRE.-** Très bon projet.

Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-07 Convention entre la Ville de Villiers-sur-Marne et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Val-de-Marne, relative à la labellisation de l'ESCALE en Point Justice**

**Mme FACCHINI.-** Le CDAD, placé sous l'autorité de la présidente du Tribunal judiciaire du chef-lieu du département, regroupe différents acteurs institutionnels, juridictionnels, professionnels et associatifs. Il a pour mission de recenser et de définir les besoins ainsi que la politique locale de l'accès au droit et d'évaluer la qualité des dispositifs mis en œuvre.

L'Escale, déjà labellisé France Services, constitue un espace central idéal pour répondre aux critères de reconnaissance du CDAD, puisqu'il regroupe plusieurs permanences juridiques telles que des avocats spécialisés et généralistes, un délégué de la défenseure des droits, des conciliateurs de justice et l'association Crésus pour l'accompagnement budgétaire et la prévention du surendettement. Mme SELVA, juriste du CDAD, y tient une permanence le deuxième mardi de chaque mois.

La labellisation Point Justice renforce la cohérence et la visibilité de cette offre et facilite le renvoi des usagers vers de bons interlocuteurs en fonction de leurs problématiques. Cette reconnaissance permet en outre d'ouvrir des ateliers de sensibilisation déjà portés avec les partenaires, comme la Mission locale, associations professionnelles du droit, au bénéfice des jeunes, des familles et des seniors. La labellisation de l'Escale en Point Justice permettra d'intégrer officiellement le réseau départemental coordonné par le CDAD, de renforcer la visibilité de l'Escale (guide de l'action au droit, brochure, site Internet du CDAD), d'organiser des ateliers juridiques comme le droit des étrangers, droit de la famille et du logement, etc.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique partenariale en lien avec la commune de Villiers, qui est porteuse du projet, le territoire PEMB et le CDAD du Val-de-Marne. La mise en œuvre du projet est envisagée à partir du 17 février 2026, c'est-à-dire demain.

Considérant la présentation du projet à la commission des affaires sociales, politique de la ville, seniors et santé du 12 février 2026, **ARTICLE 1, APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée entre la commune de Villiers-sur-Marne et le Conseil départemental de l'accès au droit, **ARTICLE 2, AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant.

**M. LE MAIRE.**- Ce sera signé avec la présidente du Tribunal de grande instance. C'est une première action, mais évidemment, il faudra augmenter le nombre de permanences dans les années à venir, et la présidente est d'accord.

Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-09 Conventions d'objectifs et de financement entre la ville et la Caisse d'allocation familiale (CAF) : fonds d'aide à l'investissement pour les accueils de loisirs sans hébergement**

**Mme CHETARD.**- Le développement quantitatif et qualitatif de l'offre d'accueil aux enfants et jeunes de 3 à 11 ans est une priorité forte inscrite dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la branche famille de la Sécurité Sociale. Cet objectif suppose, parallèlement aux créations de structures nouvelles, de pérenniser l'offre d'accueil existante, d'adapter les équipements afin de favoriser la qualité des conditions d'accueil des enfants.

Le fonds d'aide à l'investissement pour les accueils de loisirs sans hébergement vise à soutenir le développement de l'offre d'accueil en accord avec les priorités de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027. Ses ambitions sont d'améliorer la couverture territoriale ainsi que de pérenniser et améliorer l'offre des accueils de loisirs et répondre ainsi aux besoins des familles et des enfants.

À ce titre, la commune de Villiers-sur-Marne peut prétendre aujourd'hui à une aide versée par la CAF à travers la convention d'investissement afin d'acquérir du mobilier pour l'ensemble de ses structures d'accueil, à l'exception de l'accueil de loisirs de Jean Jaurès qui fait l'objet d'une autre délibération. Pour être éligible, le projet doit engager au moins 30 % des dépenses de gros œuvre telles que l'isolation thermique des façades, des sols, des toitures. Il doit également avoir obtenu un des labels ou certificats mentionnés dans la liste détaillée des labels et certificats éligibles à l'issue des travaux (liste disponible au moment où le dossier est présenté complet à la CAF). En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions d'objectifs et de financement à conclure entre la Ville et la CAF 94, permettant la mise en œuvre de projets d'investissement.

Considérant la présentation du projet à la commission des affaires scolaires, périscolaire et petite enfance réunie le 12 février dernier, **ARTICLE 1, APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement ci-annexée à intervenir entre la commune et la Caisse d'allocation familiale au titre de l'investissement sur fonds nationaux et locaux, **ARTICLE 2, AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les articles y afférant, **ARTICLE 3, DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites sur la section d'investissement du budget municipal. Vous avez la convention qui suit.

**M. LE MAIRE.-** Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-08 Conventions d'objectifs et de financement entre la ville et la Caisse d'allocation familiale (CAF) : extension de l'accueil de loisirs Jean Jaurès maternel et élémentaire, avec acquisition de mobilier**

**Mme CHETARD.-** Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions d'objectifs et de financement à conclure entre la Ville et la CAF 94 permettant la mise en œuvre de projets d'investissement. C'est pour l'école Jean Jaurès maternelle et élémentaire, acquisition de mobilier. Cela concerne l'extension, bien évidemment.

**M. LE MAIRE.-** Très bien.

Pas d'avis contraire ? Merci.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-10 Village de la petite enfance - Convention d'objectifs et de financement entre la ville et la Caisse d'allocations familiales - Subvention bonus territoire « CTG » (LAEP « le relais du chat perché »)**

**M. LE MAIRE.-** Catherine, lis les deux articles.

**Mme CHETARD.-** D'accord.

**ARTICLE 1, APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Ville et la CAF concernant le lieu d'accueil enfants-parents, dit le Relais du Chat perché, permettant pour l'année 2026 de percevoir une subvention qui équivaut à 30 % des coûts de fonctionnement de cette structure, **ARTICLE 2, AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant. La convention se trouve au dos.

**M. LE MAIRE.-** Pas d'avis contraire ? Non. Chat perché, c'est un peu un pléonasme. Un chat est toujours perché.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-11 Village de la petite enfance - Convention d'objectifs et de financement entre la ville et la Caisse d'allocations familiales - Fonds de modernisation des établissements (FME - Multi-accueil « Les petits pas »)**

**Mme CHETARD.**- C'est la même chose pour Les Petits pas. Les articles vous suffisent ?

**M. LE MAIRE.**- Oui.

**Mme CHETARD.**- **ARTICLE 1**, **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne au titre de l'investissement sur fonds locaux et nationaux portant la référence suivante – vous avez les numéros en dessous – multi-accueil « Les Petits pas » (montant maximum subventionnable 8 875 euros, et pour la Ville 1 773, montant total hors taxes 7 092), **ARTICLE 2**, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

Je félicite les agents qui vont chercher toutes les subventions.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Pas d'avis contraire ? Merci.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-12 Révision des droits de place des marchés forains et de la redevance du concessionnaire pour 2026**

**M. BOUKARAOUN.**- Par délibération du 18 décembre 2013, le Conseil municipal a confié à l'entreprise Dadoun Père et Fils la gestion des marchés forains de la Ville. En vertu de cette délégation de service public, le délégataire est chargé de percevoir les droits de place auprès des commerçants selon les tarifs votés chaque année par le Conseil municipal.

L'article 23 du contrat prévoit une revalorisation annuelle automatique des tarifs journaliers et de la redevance annuelle versée par le concessionnaire, basée sur l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'année précédente.

Pour l'année 2026, l'indice INSEE prévoit une augmentation de 1,15 % des droits de place par rapport à 2025.

Il convient également de rappeler que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Ville a diminué les droits de place de près de 17 % pour les commerçants de la halle grâce aux économies générées par le transfert de la collecte des déchets au territoire Paris Est Marne & Bois. Cette réduction significative a contribué à fidéliser les commerçants et à accroître le nombre d'abonnements sur les marchés. Vous avez l'ensemble des tarifs. Leur revalorisation passe de 4,66 à 4,71. Ce sont des revalorisations pour l'ensemble des sujets. Depuis 2025, tous les commerçants, qu'ils soient situés dans le marché couvert ou à l'extérieur, ont demandé l'instauration d'un tarif animation applicable à l'ensemble du marché.

Je passe sur l'ensemble des autres sujets et sur les considérants.

**ARTICLE 1, ABROGE** la délibération n°2025-12-13 du 17 décembre 2025 relative à la révision des droits de place des marchés forains et de la redevance du concessionnaire pour 2026, cette dernière étant remplacée par la présente délibération, **ARTICLE 2, FIXE** pour l'année 2026 les tarifs des droits de place sur les marchés, comme indiqué dans le tableau qui suit, **ARTICLE 3, RAPPELLE** que le délégataire perçoit les droits de place auprès des commerçants selon les tarifs votés par le Conseil municipal, **ARTICLE 4, INDIQUE** que la redevance annuelle versée par le concessionnaire est revalorisée conformément à l'article 23 du contrat de délégation de service public et en lien avec la révision des droits de place 2026.

**M. LE MAIRE.-** Pas d'avis contraire ? Abstention, d'accord.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des membres présents, par 26 POUR et 5 ABSENTION.**

**2026-02-13 Autorisation d'acquisition auprès de Paris Habitat d'une partie du volume de l'ancienne rampe d'accès correspondant au lot n° 1, située boulevard de Friedberg, ainsi que l'annulation de l'état descriptif de division en volumes existant**

**M. LE MAIRE.-** C'est dans le cadre du projet de requalification urbaine du secteur dit Escargot, situé boulevard de Friedberg. La commune de Villiers est engagée aux côtés de Paris Habitat et de l'opérateur privé Les Nouveaux Constructeurs dans la transformation d'une ancienne rampe d'accès et d'un parking aérien en un ensemble immobilier mixte à forte vocation sociale. L'ancienne rampe d'accès, aujourd'hui condamnée, desservait autrefois les parkings P5 et P6 du quartier des Hautes Noues.

L'ouvrage est implanté pour partie sur la parcelle cadastrée et une autre partie sur la route départementale. Seule la portion située sur la parcelle cadastrée est incluse dans l'état descriptif de division en volume établi en 1990, dans lequel le volume correspondant appartient à Paris Habitat, tandis que l'assiette foncière reste propriété de la commune de Villiers.

La reprise en pleine propriété de ce volume par la commune constitue un préalable essentiel à la restructuration juridique de l'emprise, à la constitution d'une unité foncière unique, à l'annulation de l'état descriptif de division existant et à l'établissement d'une nouvelle organisation foncière et volumétrique. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition par la commune à titre symbolique du volume correspondant à une partie de l'ancienne rampe d'accès, ainsi que la signature de l'ensemble des actes notariés nécessaires à cette acquisition. Vous avez toutes les conditions financières et les considérants.

**AUTORISE** l'acquisition de la commune de Villiers à l'euro symbolique du volume correspondant au lot n° 1 dans l'ancienne rampe d'accès, actuellement inclus dans l'état descriptif de division, **AUTORISE** l'annulation de l'état descriptif de division en volume précité, rendu nécessaire par l'acquisition du volume de la rampe et de la restructuration juridique et foncière de la parcelle AB 128.

Y a-t-il des avis contraires ? Non. C'est une très belle résidence en cours qui va permettre à 55 Villiérais seniors de se loger à très bas loyer, avec une animation que la collectivité fera et un repas qui sera de 0,50, qui sera donné à tous ces seniors du quartier QPV.

Pas d'avis contraire ? Unanimité. Merci pour eux.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-15 Autorisation de signature de la convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage (TMO) avec Paris Habitat - Opération « Escargot » - Boulevard de Friedberg**

**M. LE MAIRE.-** C'est un peu la même chose. Vous avez tous les montants. Je pense que vous avez lu toute la délibération.

**APPROUVE** le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à intervenir de Villiers et Paris Habitat, **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et **PRÉCISE** que l'ensemble des dépenses relatives à la réalisation des équipements publics, dont la rémunération du maître d'ouvrage unique dans le cadre de la TMO, sont inscrites au budget.

On reviendra après sur la 14. Je ne vais pas relire deux fois.

C'est toujours pour la résidence. Pas d'avis contraire ? Merci.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-14 Autorisation des cessions foncières et volumétriques dans le cadre du projet « Escargot » situé sur les parcelles AB 128, AB 129 et partie de la parcelle AB 131, sises boulevard Friedberg par la Ville à Paris Habitat et les Nouveaux Constructeurs**

**M. LE MAIRE.-** C'est très technique et je félicite toute l'équipe qui a travaillé dessus. Ce n'était pas simple du tout mais nous avons été bien suivis par Paris Habitat. C'est pour décider du déclassement par anticipation des parcelles que j'ai citées tout à l'heure, approuver le schéma de principe de division parcellaire, autoriser la cession du volume 1 à créer et qui correspond à la même parcelle nécessaire à la réalisation de la résidence, m'autoriser à signer les actes, etc.

Pas d'avis contraire ? Merci à vous.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-16 Autorisation de signature d'une convention bipartite entre la ville et le SAF94 - Secteur Perroquets/Rouy**

**M. LE MAIRE.-** Il s'agit de garantir la poursuite des objectifs de la collectivité sans préjuger des orientations ultérieures du projet, de simplifier le cadre conventionnel dans un contexte économique évolutif, de maintenir la maîtrise publique du foncier stratégique concerné et surtout de sécuriser juridiquement le portage foncier engagé par le SAF94 pour cette parcelle.

Les habitants sont favorables à la vente de leur propriété et ils trouvent que cela ne va pas assez vite. C'est pour cela qu'on a mis le SAF. Pour l'instant, cela se passe très bien.

Cela annule les délibérations que l'on avait prises le 27 juin de l'année dernière, notamment la signature d'une convention entre la Ville, le SAF et l'opérateur privé AEVEN, qui a jeté l'éponge.

On approuve les conventions de portage foncier bipartite entre le Syndicat d'action foncière et la commune de Villiers pour l'acquisition de ces parcelles. On m'autorise à signer toutes les conventions de portage, etc.

La commune prend à sa charge 10 % des prix d'acquisition, ainsi que l'ensemble des intérêts d'emprunt et des taxes afférentes en attendant la désignation d'un nouvel opérateur privé. Espérons que l'on aboutisse sur cette parcelle, parce que les propriétaires attendent depuis un bon moment.

Pas d'avis contraire ? Non. Merci.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-17 Cession de l'emprise foncière communale au sein du Stade Octave Lapize (AD2p) au profit de la SPL MARNEO pour la réalisation d'un réseau de chaleur urbain – Géothermie**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-18 Mise à disposition temporaire d'une emprise foncière au sein du Stade Octave Lapize (Parcelle AD2) au profit de la SPL MARNEO pour la réalisation des travaux de réseau de chaleur urbain par géothermie**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

## **2026-02-19 Avenant n° 2 au bail longue durée conclu entre la Ville et la Compagnie d'Arc de Villiers-sur-Marne**

**M. MARCHAND.**- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le projet de géothermie s'inscrit dans la politique de transition écologique de la Ville. Il prévoit la création d'un réseau de chaleur urbain alimenté par la géothermie profonde, porté par la ville en partenariat avec le SIPPAREC, ainsi que les communes de Brie et de Noisy-le-Grand, et réalisé par la SPL Marnéo.

La réalisation du projet sur le site du stade Octave Lapize nécessite la cession de la parcelle cadastrée AD2p d'environ 2 805 m<sup>2</sup> située au sud-est du terrain AD2 pour y installer les équipements nécessaires. Les travaux mobiliseront temporairement une zone d'environ 3 275 m<sup>2</sup> pour le chantier et la circulation des engins, sans perturber les équipements sportifs existants. Une partie du terrain de football sera ponctuellement impactée, mais sera remise en état avec son mobilier déplacé temporairement.

Ce projet nécessite l'adoption de trois délibérations complémentaires. La première concerne la signature de l'avenant n° 2 au bail longue durée conclu entre la Ville et la Compagnie d'Arc de Villiers-sur-Marne. La mise à jour du bail de la Compagnie d'Arc s'est rendue nécessaire par une division cadastrale sans aucun impact sur l'activité ni sur l'emprise réellement occupée par l'association.

**ARTICLE 1, AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant au bail longue durée conclu avec la Compagnie d'Arc de Villiers-sur-Marne portant sur la mise à jour de la référence cadastrale de l'emprise du bail suite à la division foncière de la parcelle cadastrée AD n° 2, **ARTICLE 2, DIT** que les frais notariés inhérents à l'élaboration de l'avenant au bail longue durée sont à la charge de la Ville, **ARTICLE 3, DIT** que la dépense est inscrite au budget de la Ville.

Je continue sur le projet de la géothermie avec la délibération suivante.

**M. LE MAIRE.**- Il y a trois délibérations.

**M. MARCHAND.**- La deuxième porte sur la cession de l'emprise foncière communale au sein du stade Octave Lapize (AD2p) au profit de la SPL Marnéo pour la réalisation d'un réseau de chaleur urbain. Cette cession nécessaire à l'implantation de la centrale géothermique se réalisera au prix de 550 000 euros net vendeur, conforme à l'avis des Domaines et tenant compte du coût prévisionnel de dépollution.

La signature de l'acte de cession sera subordonnée à la réalisation des conditions suspensives prévues à la promesse de vente.

**ARTICLE 1, PRONONCE** le déclassement par anticipation de la parcelle cadastrée AD2p d'une superficie d'environ 2 805 m<sup>2</sup>, **ARTICLE 2, DÉCIDE**, conformément à l'article L2141-2 du CG3P, que la désaffectation de la parcelle cadastrée de la section AD2p sera différée jusqu'au lancement des travaux afin de permettre l'accueil des usages sportifs, **ARTICLE 3, DÉCIDE** de la cession au profit de la SPL Marnéo du foncier cadastré AD2p d'une superficie de 2 805 m<sup>2</sup> au prix de 550 000 euros net vendeur, **ARTICLE 4, AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente ainsi que l'acte authentique de vente réitérant la promesse de vente et tout document relatif à cette opération, **ARTICLE 5, DIT** que les frais notariés seront supportés par l'acquéreur, **ARTICLE 6, DIT** que la recette est inscrite au budget de la Ville.

La dernière délibération encadre la mise à disposition temporaire d'une emprise foncière au sein du stade Octave Lapize (parcelle AD2p) au profit de la SPL Marnéo pour la réalisation des travaux de réseau de chaleur urbain par géothermie. Ce projet de convention est destiné à organiser les obligations en matière de sécurité, de préservation des usages sportifs et de restitution du terrain à l'issue des travaux.

**ARTICLE 1, AUTORISE** la mise à disposition temporaire de l'emprise foncière située sur le stade Octave Lapize, matérialisée sur le plan établi par le cabinet Kerguen-Mandroit au profit de la SPL Marnéo dans le cadre des travaux de réalisation de construction du réseau de chaleur géothermie pour une durée de 36 mois avec possibilité d'avenant.

**ARTICLE 2, AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent.

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas d'avis contraire pour la géothermie ? Je vous remercie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-20 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter des aides financières pour l'acquisition d'une balayeuse électrique**

**M. MARCHAND.**- Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de réduction de son empreinte carbone, la commune de Villiers-sur-Marne souhaite acquérir une balayeuse 100 % électrique. L'acquisition de la nouvelle balayeuse a pour objectif de remplacer le matériel devenu coûteux en maintenance et moins vertueux afin de répondre aux besoins de la Ville. Le choix d'un véhicule 100 % électrique repose sur de nombreux avantages environnementaux et opérationnels : absence d'émissions de gaz à effet de serre, réduction des nuisances sonores, coûts d'exploitation réduits. Afin de soutenir cet investissement en faveur de la transition écologique, la Ville envisage de solliciter des subventions auprès des organismes financeurs compétents.

Vu le CGCT, les lois en vigueur, les différents considérants présentés, la présentation à la commission du développement durable, de l'environnement et des transports du 12 février 2026, **ARTICLE 1, APPROUVE** le principe de l'acquisition d'un véhicule de balayage électrique dans le cadre du renouvellement de la transition du parc automobile, **ARTICLE 2, AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents financeurs, **ARTICLE 3, AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, **ARTICLE 4, DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'exercice 2026 et seront inscrits sur les futurs exercices concernés.

**M. LE MAIRE.**- Pas d'avis contraire ? Merci.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-21 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter des aides financières pour l'acquisition de trois véhicules électriques, dont un utilitaire rétrofité**

**M. MARCHAND.**- Dans le cadre du développement de notre politique de transition écologique et l'optimisation de notre budget vert, la Ville de Villiers-sur-Marne s'engage à réduire l'impact climatique de ses déplacements professionnels.

L'analyse des budgets selon la méthode de l'Institut de l'économie pour le climat montre que la conversion de sa flotte automobile vers les solutions électriques permet un impact positif sur le volet « adaptation aux changements climatiques » et sur le volet « atténuation des émissions ».

La Ville prévoit ainsi l'acquisition de trois véhicules électriques pour remplacer les véhicules thermiques : deux véhicules électriques neufs (contribution directe à la réduction des gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air) et un utilitaire rétrofité électrique. Cette conversion innovante et sécurisée transforme un véhicule thermique existant en un véhicule 100 % électrique. La démarche s'inscrit dans l'économie circulaire en réduisant les déchets liés au rebut des véhicules thermiques. Le rétrofit permet une réduction de 56 % de CO<sub>2</sub> par rapport à un véhicule électrique neuf. Les trois véhicules offrent également de nombreux avantages environnementaux et opérationnels.

Le coût global de l'opération est estimé à 146 000 euros TTC. Afin de soutenir cet investissement, la Ville peut solliciter des subventions auprès d'organismes financeurs pour faciliter l'acquisition de ce véhicule écologique. Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès des différents organismes.

Vu le CGCT, les différents considérants, etc., **ARTICLE 1**, **ADOPTÉ** l'opération d'acquisition des trois véhicules électriques dont un utilitaire rétrofité, **ARTICLE 2**, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention et aide financière auprès d'organismes compétents pour soutenir cette opération, **ARTICLE 3**, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention, **ARTICLE 4**, **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2026 de la commune et contribue au budget vert.

**M. LE MAIRE.**- Pas d'avis contraire ? Merci, Michel.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents, par 31 POUR.**

**2026-02-22 Bilan 2025 des acquisitions et cessions réalisées par la Ville**

**M. LE MAIRE.-** La dernière délibération de ce mandat, c'est Jean-Philippe BEGAT qui va la faire, et ce sera sa dernière délibération.

**M. BEGAT.-** Merci, Monsieur le Maire.

Cela va être très rapide, parce qu'il s'agit simplement d'une synthèse des délibérations sur les acquisitions et cessions. De plus, il n'y a qu'un article. Nous prenons acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2025 par la commune de Villiers, conformément au tableau qui est joint à la délibération. Je ne vais pas vous lire tout cela.

**M. LE MAIRE.-** C'est simplement pour prendre acte. Pas d'avis contraire pour prendre acte, je pense ? Merci.

Je voudrais rendre hommage à Jean-Philippe BEGAT, puisque c'est sa dernière délibération. Je voudrais le remercier.

*(Applaudissements.)*

Il a commencé en 1995 avec moi et il a fait évidemment un travail considérable : 31 ans de mandat. Je voudrais lui rendre hommage pour tout ce qu'il a pu faire pour notre commune, pour les Villiéraines et les Villiérains, avec tous les projets que l'on a quasiment fabriqués ensemble.

*(Applaudissements.)*

Avant de partir, on va récupérer toutes les tablettes que vous avez. C'est Thomas qui va les récupérer.

Merci à vous. On se retrouve pour le prochain mandat.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la présentation du Bilan 2025 des acquisitions et cessions réalisées par la Ville.**

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Le Secrétaire de Séance

Évelyne DORIZON



Le Président de la Séance

Jacques Alain BENISTI

Maire



